

Évaluation finale externe

« Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour faire du travail décent une réalité en Afrique »

(Phase 2 : 2016-2019)

ANNEXES AU RAPPORT D'ÉVALUATION

1. Note de synthèse de la revue documentaire
2. Synthèse consolidée des enquêtes

Abdou Salam FALL
Youssouf Cissé

Décembre 2019

NOTE DE SYNTHÈSE DE LA REVUE DOCUMENTAIRE

La CSI a initié en 2012 le projet « *Soutenir l'action syndicale en matière économique pour faire du travail décent une réalité en Afrique* » en partenariat avec les organisations syndicales françaises, la CFDT et la CGT, et l'appui de l'AFD. L'objectif principal du projet est de renforcer les capacités des organisations syndicales dans 8 pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo).

Sur la base des documents fournis par l'Institut Belleville¹, au-delà de l'imprégnation personnelle, les consultants proposent cette présente note synthétique qui traite des questions suivantes :

1. Le panorama des actions menées dans le cadre du projet.
2. Une première analyse des performances du projet qui met l'accent sur les études menées par les CARES et qui constituent le cœur de l'action.
3. L'identification des points de faiblesse de l'action (marges de progression).
4. L'identification des principaux défis collectés à travers la lecture documentaire.

1. Le panorama des actions menées dans le cadre du projet

Outre le pilotage et la gouvernance, quatre types d'actions sont menées par le projet : (i) le renforcement de capacités notamment par la formation des membres du CARES, (ii) la recherche notamment sur les questions relatives à l'analyse budgétaire, la protection sociale et le travail décent dans le secteur de l'informel et la responsabilité sociale des entreprises multinationales dans le cadre de la signature des accords-cadres mondiaux.

1.1. Le renforcement des capacités des membres des CARES

L'analyse budgétaire

Le renforcement des capacités des CARES en analyse budgétaire répond aux besoins d'une proactivité souhaitée des leaders syndicaux à influencer les allocations budgétaires et leur équilibre en termes de cohésion sociale et de cohésion économique. Il vise également à assoir des compétences techniques sur les fondements de l'analyse du budget de l'Etat afin de contrôler la conformité des recettes et des dépendances de l'Etat, la vérification du taux de pression fiscale et la proportion des ressources attribuées aux secteurs sociaux le plus souvent délaissés dans les pays.

La stratégie de mobilisation de ressources syndicales

A la fois en 2016 et en 2017, la CSI Afrique a donné des formations aux syndicalistes. L'accent doit être mis sur la mobilisation du financement de l'action syndicale en privilégiant, d'une part, la solidarité syndicale et, d'autre part, la mise en place d'un fonds intersyndical permettant aux grands syndicats de soutenir les plus petites organisations.

A travers ces formations, une série de dispositions ont été formulées pour permettre d'éviter la dépendance vis-à-vis des ressources extérieures notamment :

- Une bonne gouvernance.
- Une bonne organisation et un leadership consolidé avec des valeurs syndicales.

¹ Documents d'orientation et de projet, rapports d'activités, résultats de l'administration du TUDEP, tableaux financiers d'exécution, etc.

- Une forte capacité organisationnelle.
- Une vision politique claire avec des plans d'actions bien élaborés.
- Une forte capacité de mobilisation.

Le pilotage/gouvernance du Projet

Dès le début de la phase II du projet, des séminaires ont été organisés pour la mise à niveau des membres des CARES notamment sur le fonctionnement des comités et l'exécution du projet. Le contenu de la phase II a été passé en revue avec les leaders syndicaux afin d'identifier les engagements financiers des différentes parties.

Il a pareillement été organisé une formation sur les enjeux de capitalisation et la pérennisation des acquis du projet.

Les formations thématiques

D'autres centres d'intérêt des leaders ont fait l'objet de séminaires de formation notamment la méthodologie de recherche syndicale, l'efficacité de l'action syndicale, les techniques de communication, de plaidoyer² et les campagnes de sensibilisation et d'animation des formations syndicales.

A celles-ci se sont ajoutées des formations sur les thèmes de la protection sociale, son financement, l'assurance maladie (répartition des dépenses de soins), etc.

1.2. La recherche syndicale

Les activités de recherche entamées sont diversifiées du fait de l'accompagnement de la CSI Afrique et des partenaires des CARES. La documentation porte sur des activités de formation et de plaidoyer en faveur d'une forte intégration de la recherche dans l'action syndicale. Les deux présentations faites durant ces formations à l'université de Lomé (septembre 2017), relatives à « La recherche et l'action syndicale » et en Juillet 2016 sur la « Méthodologie de recherche syndicale » posent des bases solides à la réflexion.

L'analyse part du besoin d'un usage judicieux des connaissances sur les sujets d'intérêt des organisations syndicales et d'une nécessaire ouverture, deux habiletés que procure la recherche. Dans son argumentaire, cette analyse fait intervenir la théorie des jeux qui place le détenteur de plus d'informations dans une position gagnante à la défaveur de l'autre partie.

En outre, la recherche facilite la compréhension de l'évolution rapide de l'environnement et permet de nourrir l'action syndicale par l'information et la formation axées sur les dynamiques socio-économiques, culturelles et politiques.

Les liens entre la recherche et l'action syndicale sont dès lors intrinsèques lorsque la recherche est associée convenablement à la gestion de l'information, l'éducation et la formation dans la vie syndicale. Ainsi faite, la recherche permet une maîtrise des besoins des travailleurs, offre les bases solides à l'argumentaire des revendications ainsi qu'une bonne préparation des négociations en plaçant les syndicats sur la rampe du succès. En effet, les syndicats accroissent leur notoriété en se fondant sur la recherche pour influencer l'orientation des politiques économiques et sociales de développement. Dès lors que la recherche est un facteur de progrès, les organisations syndicales se trouvent en face de l'impératif de rompre avec leur faible culture de recherche et d'établir des liens avec les institutions de recherche.

² AMEGAKPO Komivi Séméko, 2014, Comment organiser le plaidoyer dans le cadre d'une action syndicale : cas pratique de session budgétaire ? CARES Guinée.
 MBOW Cheikh, 2017, Comment organiser un plaidoyer dans le cadre de l'action syndicale : méthodes et techniques pratiques ? CARES-Sénégal.

Une première série de productions a été réalisée durant la première phase du projet, intitulées rapports de recherche des cadres nationaux, dans divers domaines reflétant les besoins des CARES :

- Le régime d'assurance maladie universelle (RAMU) au Bénin et son opérationnalisation (CARES-Bénin, 2015).
- La nécessité de la mise en place d'une assurance maladie pour tous les salariés au Burkina Faso.
- L'amélioration de la couverture de la protection sociale au Niger : cas de la sécurité sociale.
- La problématique de l'électricité dans la ville de Conakry par le CARES-Guinée.
- L'emploi des jeunes au Sénégal.
- Le travail décent pour une sécurité alimentaire des travailleurs au Togo.

Une deuxième série de rapports de recherche réalisée avec l'appui de cadres nationaux, dans une approche intersyndicale, se propose de répondre aux problématiques suivantes :

- L'emploi pour la jeunesse
- Les défis de travail décent dans les 8 pays.
- La faiblesse des dotations dans les budgets nationaux pour faire face aux problèmes récurrents des populations en matière de protection sociale et de garantie d'un minimum vital pour les travailleurs.

La Protection sociale et le travail décent

Les équipes CARES (Comité d'Analyse et de Recherche Syndicale) qui ont été mises en place ont mené des travaux importants de recherche portant sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Cette approche s'inscrit dans le cadre de l'application de la recommandation 202 du 14 Juin 2012 de l'OIT sur les socles de protection sociale. Celle-ci vise à « garantir à tous les membres de la société un accès effectif à un niveau de sécurité sociale élémentaire tout au long de leur vie » et fournit des orientations pour la mise en place d'une couverture en faveur de l'ensemble de la population, y compris des personnes jusqu'alors non protégées (CARES).

La protection sociale est définie par l'OIT comme « la protection que la société assure à travers un ensemble de ressources publiques pour lutter contre la détresse sociale et économique qui résulterait d'un arrêt ou d'une réduction substantielle des revenus à cause de la maladie, de la maternité, des accidents du travail, de l'invalidité et de la mort ; les prestations médicales et l'apport de subventions pour les familles avec enfants » (OIT, 1984).

La CSI-Afrique a au préalable soutenu en 2010 le projet de recherche de l'African Labour Research Network (ARLN) qui a mené des études de cas sur les systèmes de protection sociale dans 11 pays en Afrique. Les résultats des études mettent en relief la contribution insuffisante du mouvement syndical au développement de la protection sociale en Afrique et affirment que les systèmes de protection sociale en Afrique sont en grande partie « des héritages de la colonisation qui ont peu évolué ».

L'analyse de la protection sociale montre l'importance d'une politique de protection sociale cohérente conçue avec tous les acteurs de l'économie formelle et informelle. La faiblesse du leadership des Etats ainsi que l'absence de synergie entre les organisations syndicales constituent des obstacles à l'établissement de mécanismes de protection sociale adaptés à la situation économique des pays de l'Afrique de l'Ouest. Le rôle des organisations syndicales est essentiel dans le renforcement des capacités des travailleurs, la mobilisation dans la mise en œuvre des stratégies de lutte mais aussi dans le plaidoyer.

L'emploi décent reste fondamental au vu d'une réglementation de l'activité économique qui ne lui est pas toujours favorable. La promotion d'un modèle de travail décent, le renforcement des capacités des

organisations syndicales ainsi que le développement de la recherche sur la protection sociale permettront de renforcer le dialogue social et de consolider les acquis.

La responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et les Accords-Cadres Mondiaux (ACM) signés par les entreprises multinationales (EMN) et les fédérations syndicales internationales (FSI)

La CSI Afrique et la CFDT Construction Bois ont élaboré des présentations sur les ACM.

Les ACM visent à favoriser le dialogue social international pour la mise en œuvre de l'agenda sur le travail décent. Ils poursuivent l'objectif d'une instauration de relations professionnelles plus démocratiques au sein des entreprises. Si les fédérations syndicales se préoccupent de donner un visage humain au travail, les intérêts des multinationales pour les ACI portent notamment sur la poursuite de leurs interventions dans les pays d'implantation, la contribution à leur notoriété ou encore l'obtention de bonnes notations sociales.

La RSE est déclinée comme l'action des entreprises en relations avec les autres parties prenantes pour améliorer la société, protéger l'environnement et respecter les droits humains. La RSE s'inscrit dans la perspective du développement durable (Koffi Annan, Pacte Mondial Nations Unies, 2000), dans l'application des principes directeurs de l'OCDE en direction des multinationales (1976) et dans la conformité avec la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

En matière de RSE des entreprises multinationales (EMN), une présentation de la loi française sur le devoir de vigilance a également été faite par l'Institut Belleville. Elle fait notamment ressortir qu'il est important que les réseaux syndicaux se développent et travaillent ensemble le long des chaînes d'approvisionnement des EMN et donc au-delà des frontières géographiques, pour favoriser la mise en application de cette loi.

2. Premières analyses des performances du projet

En matière d'analyse budgétaire, les leaders syndicaux au sein des CARES ont été formés à l'identification des institutions intervenant dans l'élaboration du budget de l'Etat ainsi que le cadre juridique notamment les lois des finances et les textes réglementaires. Le cycle budgétaire est décliné et les acteurs doivent être en mesure d'en maîtriser les étapes. Les outils de l'action syndicale en matière de gouvernance budgétaire sont un centre d'intérêt majeur du renforcement des capacités des leaders syndicaux. Ils sont par la suite formés à l'identification des documents de suivi budgétaire de l'Etat, constituant ainsi un guide d'analyse du budget des États à la disposition des syndicats. Il s'agit de :

- Le Tableau de bord de l'Economie nation qui est produit chaque mois par le ministère en charge de l'économie et des finances (Direction de l'Economie).
- Le tableau des Opérations financières de l'Etat (TOFE) par le MEF (disponible tous les mois).
- La Note de conjoncture produite chaque trimestre qui donne les informations sur la conjoncture du pays.
- Le rapport économique, financier et social qui accompagne la Loi des Finances.
- Les perspectives économiques à court et moyen termes (base de discussion avec le FMI).

Les directives de l'UEMOA sont aussi partie intégrante du renforcement des capacités des leaders syndicaux.

Dans le domaine de la recherche, à l'issue de la première phase du projet, la CSI Afrique a coordonné deux séries de publications de recherches conduites dans les différents pays selon les problématiques qui leur sont propres.

Une première contribution porte sur « le régime d'assurance maladie universelle (RAMU) au Bénin et opérationnalisation (CARES-Bénin, 2015). Elle fait l'état des lieux de la protection sociale dans ce pays. La recherche annonce en particulier le risque de voir les messages sur la gratuité plomber les cotisations des citoyens aux mutuelles de santé. Un autre risque réside dans la faiblesse de la participation des citoyens, des collectivités locales et des chefs de quartiers au RAMU. Enfin, il se pose l'enjeu de l'implication active des organisations syndicales pour une forte inclusivité du RAMU.

Une seconde contribution est intitulée « *la nécessité de la mise en place d'une assurance maladie pour tous les salariés au Burkina Faso* ». Le CARES Burkina Faso y dresse l'état des lieux de l'assurance maladie notamment les deux offres publique et privée, ses spécificités et leur efficacité. Les points de vue des bénéficiaires y sont exprimés. En effet, outre la professionnalisation des mutuelles, les bénéficiaires mentionnent la nécessité de la prise en charge des accidents et des maladies professionnelles.

Sur le mode de financement, la perspective de l'assurance complémentaire y est exposée en filigrane. Le texte discute enfin de quelles façons l'assurance maladie devient une solution ? Le RAMU qui a démarré en mai 2008 a atteint 7 748 000 bénéficiaires au Burkina Faso en 2015.

Une troisième contribution porte le titre « *l'amélioration de la couverture de la protection sociale au Niger : cas de la sécurité sociale* ». Comme les autres textes, elle propose un état des lieux de la protection sociale et de sa gouvernance en particulier le rôle de la Caisse nationale de sécurité sociale. Les prestations de la caisse par branches sont passées en revue (prestations familiales, risques professionnels pensions d'invalidité, vieillesse, décès).

L'émiettement syndical constitue une contrainte majeure avec 13 centrales, 300 syndicats affiliés pour moins de 100 000 salariés. Il convient d'inverser cette tendance en œuvrant à une meilleure rationalisation et solidarité syndicale. Enfin, étendre la couverture sociale à l'informel et aux zones rurales apparaît comme une exigence qui passera par la mutualisation.

Une quatrième contribution a trait à « *la problématique de l'électricité dans la ville de Conakry* » par le CARES-Guinée. Dans ce pays, le taux de couverture en électricité est jugé extrêmement faible. 95% de la production d'électricité est thermique. La fourniture en électricité reste irrégulière à Conakry avec des coupures fréquentes. De ce fait, la lampe à pétrole constitue le premier mode d'éclairage (2/3 des ménages) et l'électricité est la source d'énergie d'un ménage sur cinq. Sur la base de trois études de cas, l'étude recommande de :

- Rendre plus efficace la gouvernance de la société d'électricité (EDG).
- Améliorer fortement la gouvernance énergétique.
- Rationaliser la gestion technique de l'électricité.

Une cinquième contribution est relative à « *l'emploi des jeunes au Sénégal* ». Le CARES-Sénégal procède par l'analyse croisée de l'emploi des jeunes et du budget 2014. La promotion de l'emploi jeune est également mise en comparaison de la politique fiscale. Le texte propose un panorama des différentes initiatives en faveur de l'emploi jeune. Le chômage jeune atteint la barre de 12,2% des actifs tandis que la moyenne nationale se situait à 10,2% en 2014.

31% des chômeurs sont des diplômés de l'enseignement supérieur au Sénégal. L'analyse montre des efforts tentés en direction de l'emploi décent. Cependant, le bilan des initiatives est très mitigé. Il s'impose dès lors de rationaliser le train de vie de l'Etat pour investir l'externalité positive en emplois jeunes. L'analyse budgétaire y invite.

Il s'agit donc d'œuvrer à la promotion d'une loi d'orientation pour le travail, l'emploi décent et la sécurité des emplois jeunes. Des études sont à réaliser afin d'identifier les filières porteuses tout en renforçant l'employabilité des jeunes. Les incubateurs de PME à promouvoir contribueraient à populariser l'entrepreneuriat jeune.

Une sixième et dernière contribution est l'œuvre du CARES-Togo dans le domaine du « *Travail décent pour une sécurité alimentaire des travailleurs au Togo* ».

Elle rend explicite le besoin du travail décent pour vaincre l'insécurité alimentaire dans un contexte où le chômage atteint 32,9% de la population active en 2006. A la suite de l'analyse du programme national de sécurité alimentaire et de promotion du travail décent, l'étude s'interroge sur les actions syndicales à initier dans un contexte où 48,2% en 2006 avaient des difficultés à subvenir à leurs besoins alimentaires au Togo. La précarité du travail est aussi manifeste en milieu rural où la protection sociale n'est pas garantie. Dans ce cadre, l'amélioration nutritionnelle reste à promouvoir grâce au retour à l'agriculture vivrière.

Dans le domaine de la protection sociale et du travail décent, les équipes CARES des différents pays ont mené des travaux sur l'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle dans le cadre de la deuxième phase du projet.

CARES Burkina

Les résultats des analyses montrent que les travailleurs de l'économie informelle sont pris en compte dans certains mécanismes de protection sociale, mais ne bénéficient pas paradoxalement des services visant à les intégrer. En effet, les acteurs du secteur informel connaissent l'existence des structures en place sans forcément y adhérer. Il apparaît que les prestations offertes en matière de protection sociale sont fiables, mais il existe une asymétrie d'information. Les institutions de protection sociale ne semblent pas adaptées aux conditions des travailleurs de l'économie informelle. Afin de mieux les intégrer, il est suggéré de créer une synergie autour des organisations syndicales et acteurs de la protection sociale afin que les besoins des travailleurs du secteur informel soient mieux considérés.

CARES Côte d'Ivoire

Les travailleurs de l'économie informelle ne bénéficient d'aucune protection sociale. 90% des travailleurs sont exclus du champ d'application des régimes d'assurance sociale. L'extension de la protection sociale aux acteurs du secteur informel est donc impérative. Le CARES note cependant les actions menées dans ce sens, notamment les projets de couverture du secteur informel et la lutte pour la prise en compte de ce secteur par l'Etat. Des campagnes de sensibilisation et des rencontres avec les responsables de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ont été effectuées dans le but de mobiliser les acteurs de la protection sociale dans la réalisation des objectifs du projet d'extension. Un projet de loi a également été introduit à l'Assemblée Nationale afin de concrétiser les actions de prise en compte des acteurs de l'économie informelle dans les mécanismes de protection sociale.

CARES Guinée

La revue de la situation de l'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle indique l'existence de dispositifs de protection sociale dont la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques de baisse de revenus et des maladies. Ces mécanismes ont pour objectifs de « *contribuer à concilier vie professionnelle et vie familiale, et sont constitués par la sécurité sociale, les assurances privées et les mutuelles professionnelles complémentaires* » (CARES-Guinée). Cependant, les travailleurs du secteur informel et du secteur rural, ainsi que les catégories sociales vulnérables ne sont pas pris en compte par ces mécanismes de protection sociale. Ces derniers ont donc souvent recours à des systèmes alternatifs notamment les systèmes d'assurance santé, les assurances gérées par les instituts de microfinances, les coopératives, les mutuelles de santé communautaires et enfin les systèmes dits traditionnels de solidarités à l'échelle familiale.

CARES Mali

La recherche sur la protection sociale a pour objectif de mettre à la disposition des syndicats maliens un rapport de recherche en vue de contribuer à étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle au Mali. L'analyse des différentes stratégies d'extension de la couverture sociale au Mali révèle l'importance de faire la distinction entre les catégories de travailleurs informels en raison

des différences notoires dans les conditions d'emploi, les capacités contributives et les besoins d'intégration. Il apparaît donc que les modalités d'extension restent un défi pour les acteurs de la protection sociale. Le CARES Mali a également organisé des séminaires de formation ayant pour objectif de renforcer ses capacités dans deux domaines prioritaires : la protection sociale dans l'économie informelle, l'analyse et le plaidoyer budgétaire.

CARES Niger

Le Niger a réalisé des progrès dans l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle à travers son Agence Nationale de la Mutualité Sociale (ANMS). L'ANMS identifie les acteurs de l'économie informelle ainsi que les travailleurs du monde rural comme les cibles prioritaires. Le CARES Niger souligne néanmoins l'insuffisance de coordination entre les différents intervenants, la faiblesse du leadership de l'Etat, le besoin de renforcement des capacités des acteurs et la nécessité d'harmoniser les approches de ciblage. Il apparaît que les programmes de protection sociale sont généralement perçus comme des dépenses improductives au détriment d'investissements productifs.

CARES Sénégal

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi en Afrique, le Sénégal a établi comme deuxième priorité « *la promotion d'un socle minimum à travers le renforcement et l'extension de la protection sociale* » (CARES Sénégal). L'extension de la protection sociale au Sénégal se réalise par l'implémentation de projets et programmes de transferts sociaux, et principalement la mise en œuvre du programme de la couverture maladie universelle. D'autres expériences d'extension de la protection sociale aux acteurs du secteur informel incluent l'extension des prestations de la Caisse de Sécurité Sociale en 1996 à des artisans, la promotion d'une mutuelle santé pour les transporteurs routiers (Transie), la conception d'un régime de protection sociale pour le secteur agro-sylvo-pastoral et la promotion des mutuelles de santé communautaires. Etant donné que le secteur informel non-agricole emploie plus de 49% de la population active occupée, il existe une forte demande de couverture sociale pour les acteurs de l'informel nécessitant des actions stratégiques et inclusives.

CARES Togo

Au Togo, les études sur l'extension de la couverture sociale montrent qu'il y a des défis importants en termes de couverture des acteurs de l'économie informelle. Il existe des régimes d'assurance sociale disponibles auprès des Ministères, agences et entreprises qui offrent des pensions de retraite, une assurance invalidité, des allocations familiales et une assurance santé aux travailleurs du secteur public et des entreprises du secteur privé formel. Cependant, les actions visant à couvrir les acteurs de l'économie rurale et informelle sont encore en cours d'élaboration. Le CARES a contribué à l'élaboration d'enquêtes et de recherche documentaire permettant d'identifier les catégories d'acteurs informels et de produire des informations sur leurs besoins. La CSI Afrique souligne que les investissements dans la protection sociale permettront une croissance accélérée, plus d'emploi formel payant des taxes et contributions, une meilleure santé et éducation, plus de productivité, d'employabilité et de compétitivité (Saindoux).

Dans le domaine de la RSE et des ACM, le CARES Côte d'Ivoire a réalisé « l'Etat des lieux des filiales des entreprises multinationales dans ce pays et les accords-cadres mondiaux signés par elles et les fédérations syndicales internationales ».

L'étude mentionne quatre multinationales qui ont signé des ACM : (i) le groupe PSA avec Industriall en mars 2017 ; (ii) le groupe Total avec Industriall Global Union en Janvier 2015 ; (iii) Carrefour avec UNI Global Union en septembre 2015 ; la Société Générale avec UNI Global Union en juin 2015.

A travers leur affiliation internationale, les centrales syndicales (CSH, CISL DIGNITE, FESACI) sont parties prenantes à la signature des ACM par les multinationales en Côte d'Ivoire. Les ACM portent dans quatre domaines d'actions : le droit des travailleurs, le dialogue social, les conditions de travail et la formation et des dispositions relatives à la protection de l'environnement.

En septembre 2019, l'état des lieux des filiales des entreprises multinationales au Burkina Faso et les accords-cadres mondiaux qui les lient aux fédérations syndicales internationales montre un tableau peu reluisant. Dans divers secteurs industriels, les multinationales n'ont pas signé d'ACM.

En l'absence d'organisation syndicale, la liberté syndicale n'est pas exercée dans certains secteurs dont les mines.

En août 2019, la coordinatrice du CARES Mali a réalisé avec son équipe l'état des lieux des filiales des EMN présentes au Mali et des ACM signés avec les fédérations syndicales internationales. Là également, la proportion d'ACM conclus par des EMN disposant de filiales au Mali est négligeable au regard du nombre d'EMN qui y sont installées.

L'industrie minière demeure un secteur prioritaire de contrôle de l'effectivité des normes sociales du travail.

La syndicalisation est toutefois appelée à se développer au sein des secteurs d'activités comme l'hôtellerie et le tourisme, la télécommunication, les BTP et l'agro-industrie.

Les fédérations syndicales internationales ayant des centrales affiliées aux Niger sont les suivantes : IEUTA, UNI, ITF, FIJ, INDUSTRIALL.

Le CARES Sénégal a effectué en novembre 2018 l'état des lieux des EMN ayant signé des ACM et ayant des filiales sur place. Le bilan note très peu d'EMN dont Orange en 2006, ou encore la SGBS plus récemment, en 2015. L'étude est essentiellement exploratoire. Elle mentionne le non-respect des conventions 87 et 98 relatives aux droits syndicaux dans le domaine des mines.

3. L'identification des points de faiblesse de l'action (marges de progression)

Objectifs	Points de faiblesse notés ³
Renforcement des capacités des acteurs syndicaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible niveau de syndicalisation ▪ Éparpillement syndical ▪ Faible unité d'action ▪ Dans certains pays, les formations ont essentiellement concerné les membres des CARES ▪ Besoin d'améliorer le positionnement de certains CARES vis-à-vis des centrales
Action d'influence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaissance pas toujours forte par les pouvoirs publics ▪ Dialogue social difficile dans les conditions de faiblesse des OS ▪ Fonction de veille sur les ACM est assez faible et relégué au second plan par rapport aux deux autres priorités thématiques ▪ La conception – stratégie de dialogue social et d'influence n'est pas définie ▪ Les objectifs en matière d'influence ne seront pas souvent atteints
Animation et gouvernance du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté de disposer des ressources financières pour mener les actions dans les délais requis ▪ Trop grande prégnance de la coordination Afrique dans les activités devant être mises en œuvre par les CARES ▪ Communication quelquefois difficile entre certains CARES et la Coordination Afrique ▪ Dans quelques pays, les relations avec les acteurs institutionnels dans le cadre du projet sont faibles

³ Ces points seront notamment examinés de manière plus exhaustive et analysés durant les missions.

4. L'identification des principaux défis collectés à travers la lecture documentaire

De manière générale, les organisations syndicales sont confrontées à quatre grands défis :

- Une faible capacité de mobilisation des membres.
- La méfiance du politique vis-à-vis des syndicats.
- L'insuffisance voire le manque d'expertise en matière d'action syndicale dans le domaine économique et social.
- La prolifération des organisations syndicales et l'émiettement du mouvement syndical.

Concernant les différentes études qui ont été réalisées dans les pays, on peut noter quelques enjeux et défis :

- La formation des leaders syndicaux à la connaissance et à l'utilisation des accords-cadres internationaux.
- La vulgarisation des contenus de ces accords.
- Le fonctionnement en réseau (aux niveaux national et international) pour tirer partie des ACM.
- La capacité de négocier des accords de sauvegarde sociale avec les EMN africaines.

Bibliographie

La bibliographie est organisée selon les thématiques suivantes : Formation, Documents des CARES, Plaidoyer, Protection sociale/Travail décent, Finances/Analyse budgétaire, Recherche, Communication/sensibilisation et Responsabilité sociale des entreprises/Accords cadres Mondiaux (RSE/ACM).

Formation

Anne. I.C. La protection sociale et le travail décent dans l'économie informelle-situation et perspectives au Sénégal, Séminaire de Formation des membres du CARES Sénégal, Dakar, 02-06 Mai 2017

Bagayoko. H. Evaluation du rapport provisoire de recherche sur « L'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle au Mali. » Séminaire national de formation des membres du CARES Mali. Bamako. 27 Février-03 Mars 2018

Bamba K. Le financement et la gouvernance du système de protection sociale en Cote d'Ivoire. Séminaire de mise à niveau des membres du CARES Cote d'Ivoire. Abidjan 03-09 Novembre 2016

CARES Benin. Déroulé du Programme. Séminaire de formation du CARES Benin. Cotonou, 23-27 Janvier 2018

CARES Burkina Faso. Rapport à l'AFD sur la Tranche 1 du projet Séminaire national de formation CARES. Ouagadougou 06-10 Novembre 2017

CARES Cote d'Ivoire. Etat des lieux de la protection sociale en Cote d'Ivoire. Séminaire de mise à niveau des membres du CARES Cote d'Ivoire. Abidjan 03-09 Novembre 2016

CARES Cote d'Ivoire. Rapport général. Séminaire de mise à niveau des membres du CARES Cote d'Ivoire. Abidjan 03-09 Novembre 2016

CARES Mali. Bilan de la mise en œuvre du plan d'action de l'année de la phase 2. Séminaire de formation des membres du CARES Mali. Bamako. 27 Février-03 Mars 2018

CARES Niger. Déroulé du Programme. Séminaire de formation du CARES Niger. Niamey 26-29 Mars 2018

CARES Niger. Rapport de synthèse du 2^e séminaire national du CARES Niger. Niamey. 26-30 Mars 2018

CARES Sénégal. Déroulé du programme. Séminaire de formation du CARES Sénégal. Dakar. 26-30 Juin 2018

CARES Sénégal. Rapport de synthèse. Séminaire de Formation des membres du CARES Sénégal. La protection sociale et le travail décent dans l'économie informelle-situation et perspectives au Sénégal, Dakar, 02-06 Mai 2017

CARES Togo. Rapport à l'AFD sur la Tranche 1 du projet Séminaire national de formation CARES Togo. Cotonou. 29 Janvier-02 Février 2018

CFDT. Contenu et les objectifs de la formation. Séminaire de mise à niveau des membres du CARES Cote d'Ivoire. Abidjan 03-09 Novembre 2016

CFDT. Contenu de la deuxième phase du projet. Séminaire de mise à niveau des membres du CARES Cote d'Ivoire. Abidjan 03-09 Novembre 2016

CFDT. Elaboration d'un plan d'action et d'une feuille de route pour le CARES Cote d'Ivoire. Séminaire de mise à niveau des membres du CARES Cote d'Ivoire. Abidjan 03-09 Novembre 2016

CFDT. Engagements financiers des différentes parties pour la deuxième phase du projet. Séminaire de mise à niveau des membres du CARES Cote d'Ivoire. Abidjan 03-09 Novembre 2016

CFDT. Guide d'analyse du budget de l'Etat. Séminaire de mise à niveau des membres du CARES Cote d'Ivoire. Abidjan 03-09 Novembre 2016

CFDT. Le financement de la protection sociale Séminaire de mise à niveau des membres du CARES Cote d'Ivoire. Abidjan 03-09 Novembre 2016

CFDT. Que recouvre la protection sociale ? Module protection sociale. Séminaire de mise à niveau des membres du CARES Cote d'Ivoire. Abidjan 03-09 Novembre 2016

CFDT. Quelques implications de la protection sociale sur le développement. Séminaire de mise à niveau des membres du CARES Cote d'Ivoire. Abidjan 03-09 Novembre 2016

CFDT. Répartition des dépenses de soins. Séminaire de mise à niveau des membres du CARES Cote d'Ivoire. Abidjan 03-09 Novembre 2016

Comité d'Analyse et de Recherche Syndicale (CARES). Rapport général du séminaire national de formation du CARES, 23-27 Janvier 2017

CSI Afrique & Cfdt. Présentation sur le fonctionnement des CARES nationaux et exécution du projet. Séminaire de mise à niveau des membres du CARES Cote d'Ivoire. Abidjan 03-09 Novembre 2016

CSI Afrique & Cfdt. Présentation sur les enjeux de capitalisation et pérennisation des acquis projet. Séminaire de mise à niveau des membres du CARES Cote d'Ivoire. Abidjan 03-09 Novembre 2016

CSI Afrique. Programme de la formation des formateurs, Lomé 28 Juillet-02 Aout 2016

Dembele.F. Fonctionnement du CARES Mali. Séminaire national de formation des membres du CARES Mali. Bamako. 27 Février-03 Mars 2018

Institut Belleville. Déroulé du programme. Séminaire de formation du CARES Cote d'Ivoire, Projet « Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour faire du travail décent une réalité en Afrique. » Abidjan. 10-14 Avril 2018

Institut Belleville. Programme indicatif Séminaire de Formation des Formateurs, 2^e Phase du Projet « Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour faire du travail décent une réalité en Afrique » Lomé 16-21 Septembre 2017

Lawson Body K.B. Stratégies de la CSI Afrique en matière de protection sociale. Séminaire de mise à niveau des membres du CARES Cote d'Ivoire. Abidjan 03-09 Novembre 2016

Maiga Djibo I. Evaluation du rapport provisoire de recherche du CARES Niger sur « L'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle au Niger ». Séminaire national de formation des membres du CARES Niger. Niamey. 26-30 Mars 2018

Sena, A.K. Formation sur les techniques d'animation et l'andragogie. Lomé, du 18 au 19 Septembre 2017

Sovi, K, Anakpa. E. Les techniques de l'analyse budgétaire. Formation des cadres syndicaux formateurs membres des CARES nationaux. Lomé 29 Juillet 2016

Documents CARES

Feuille de route Plan d'action du réseau régional du CARES

Opérationnalisation du réseau CARES

Tableau de suivi institutionnel des CARES Nationaux

Plaidoyer

Amegakpo.K.S. Comment organiser le plaidoyer dans le cadre d'une action syndicale ? Cas Pratique Session Budgétaire. USAID 2014

Canevas Plaidoyer Matrice de résumé de stratégie

Canevas Plaidoyer Fiche d'Elaboration de message

Mbow.C. Comment organiser un plaidoyer dans le cadre de l'action syndicale au Sénégal : Méthodes et techniques pratiques. 2017

Protection Sociale & Travail Décent

Bagayoko. H. La protection sociale et le travail décent dans l'économie informelle : situation et perspectives au Mali. Mars 2017

Bossou. M.K. La protection sociale et le travail décent en économie informelle. Juillet 2016

CARES Burkina. Rapport de recherche sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle au Burkina Faso. 2019

CARES Cote d'Ivoire. La recherche sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs/euses de l'économie informelle en Cote d'Ivoire. 2019

CARES Guinée. Extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle en Guinée

CARES Guinée. La contribution du CARES Guinée pour l'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle en Guinée. Septembre 2019

CARES Mali. Extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle au Mali. 2017

CARES Mali. Rapport de recherche sur l'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle au Mali. 2019-10-16

CARES Niger. Rapport de recherche sur l'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle au Niger. 2019

CARES Sénégal. Plan d'action de l'année 2. Rapport final : La problématique de la couverture maladie universelle au Sénégal : état des lieux, bilan et perspectives. Novembre 2018

CARES Togo. Extension de la protection sociale dans l'économie informelle : cas secteur rural. 2017

CARES Togo. Rapport définitif : Etude de faisabilité relative à l'extension de la couverture maladie universelle aux maraichers du TOGO, cas de la région maritime. Avril 2019

CARES. La protection sociale dans le budget de l'Etat de 2012 à 2017

CSI Afrique. La protection sociale et le travail décent dans l'économie informelle (en Afrique de l'Ouest francophone). Juillet 2016

CSI Afrique. Atelier de planification et de lancement d'une campagne régionale sur la promotion des socles de protection sociale. Cotonou 2012

CSI Afrique. Atelier régional sur la promotion de la protection sociale. 16-18 Décembre 2013

CSI Afrique. Directives pour les interventions des CARES pays. Octobre 2018

CSI Afrique. Note d'orientation du séminaire. Octobre 2018

CSI Afrique. Séminaire régional des CARES nationaux. Octobre 2018

CSI Afrique. Synthèse des réponses au questionnaire d'évaluation du projet CSI Afrique.

CSI Afrique. Stratégie de protection sociale pour les syndicats en Afrique : un plan pour l'engagement. Octobre 2012

Doumbia. E.M. Comment organiser une campagne de sensibilisation en lien avec la gouvernance budgétaire de l'Etat et l'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle dans le cadre de l'action syndicale au Mali : procédures et techniques pratiques. Mars 2017

Institut Belleville. Soutenir l'action syndicale en matière économique pour faire du travail décent une réalité en Afrique. Mars 2015

La recherche sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs/euses de l'économie informelle en Cote d'Ivoire

Matrice du plan de travail concernant la protection sociale.

Présentation de la mise en œuvre des plans pays sur la protection sociale

Saizonou. G. La protection sociale en tant qu'élément essentiel du développement économique durable en Afrique. CSI Afrique Togo. 2014

SR 2017. Protection sociale au Niger.

Finance/Analyse Budgétaire

Akakpo.K.A. Les outils de l'action syndicale en matière de Gouvernance Budgétaire : nouveaux apprentissages. Septembre 2017

Akouete.A.B. Mobilisation du financement en faveur de l'action syndicale. Aout 2016

Bagayogo.A.S. Techniques d'analyse syndicale du budget de l'Etat. 2017

Budget de l'Etat du Niger de 2017

Burkina Faso. Dépenses par ministère de 2011 à 2014 (en milliers de FCFA) en valeur nominale)

Cadre institutionnel et légal du processus d'élaboration du budget de l'Etat

CARES Burkina. Rapport d'étude sur le thème, Le Budget de l'Etat Burkinabé : cadre institutionnel et légal, processus d'élaboration, étapes du cycle budgétaire et acteurs impliqués dans son élaboration

CARES Cote d'Ivoire. Analyse Syndicale du Budget 2019 de l'Etat de Cote d'Ivoire

CARES Cote d'Ivoire. Le processus d'élaboration du budget de l'Etat de la Cote d'Ivoire. 2017

CARES Guinée. La version provisoire du papier de position sur l'analyse du budget. 2017

CARES Guinée. Le cadre institutionnel et légal du processus budgétaire de l'Etat en Guinée, les étapes du cycle budgétaire et les acteurs impliqués. Septembre 2019

CARES Mali. Analyse syndicale du budget 2017 du Mali. Mars 2017

CARES Mali. Rapport d'étude : le cadre institutionnel et légal du processus d'élaboration du budget de l'Etat au Mali, les étapes du cycle budgétaire et les acteurs impliqués

CARES Sénégal. Analyse du budget 2017 du Sénégal

CARES Sénégal. Budget de l'Etat Sénégal : cadre institutionnel et légal du processus d'élaboration, étapes du cycle budgétaire et acteurs impliqués

CARES Sénégal. Rapport final. Budget de l'Etat du Sénégal : le cadre institutionnel et légal du processus d'élaboration du budget de l'Etat au Mali, les étapes du cycle budgétaire et acteurs

CARES Sénégal. Rapport final. Plan d'action de l'année 2. La gouvernance budgétaire au Sénégal. Novembre 2018

CARES Togo. Processus d'élaboration du budget de l'Etat au Togo et mécanisme d'implication des syndicats. Juillet 2019-10-19

Compte rendu financier du projet « Soutenir l'action syndicale en matière économique pour faire du travail décent une réalité en Afrique. »

Diagne K.N. Techniques d'analyse du budget de l'Etat. 2017

Institut Belleville. Compte-rendu financier annuel des dépenses. Intervention terrain. 2016

Lexique en matière budgétaire

Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, République du Sénégal. Direction générale des Finances. Direction du budget. Loi de finances pour l'année 2017 en bref : un galop vers l'émergence

Papier de Position sur la loi de finances 2019 du Sénégal

Recherche

CARES Burkina. Rapport de recherche sur « L'extension de la protection sociale aux travailleuses et travailleurs de l'économie informelle au Burkina Faso. » Septembre 2019

CSI Afrique. Rapports de recherche des CARES-Nationaux Première série. Janvier 2015

CSI Afrique. Rapports de recherche des CARES-Nationaux Deuxième série. Juin 2015

Evlo.K. La recherche et l'action syndicale. Université de Lomé. Septembre 2017

Evlo.K. Méthodologie de recherche syndicale. Quelle recherche pour un syndicalisme dynamique et efficace ? Université de Lomé. Juillet 2016

Communication et sensibilisation

Akato.K.T. Techniques de communication autour des résultats des projets syndicaux : la communication écrite. CSI Afrique

Akato.K.T. Techniques de communication autour des résultats des projets syndicaux : les relations presse. CSI Afrique

BKA. Comment mener une campagne de sensibilisation dans le cadre de l'action syndicale ? 2016

CARES Mali. Techniques de communication sur les résultats de projets syndicaux en lien avec l'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle a Mali. Mars 2017

CARES Sénégal. Comment organiser une campagne de sensibilisation dans le cadre de l'action syndicale au Sénégal ? Méthodes et techniques. Mai 2017

Fiche de préparation et guide de causerie

Guide « Faire une newsletter » : Modèle de fiche de réalisation d'une sensibilisation de masse

Sene.M. Techniques de communication sur les résultats de projets syndicaux en lien avec l'une des deux thématiques ci-après : (i) L'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle au Sénégal, (ii) L'amélioration de la gouvernance budgétaire de l'Etat au Sénégal. Mai 2017

RSE et accords internationaux

CARES Burkina. Rapport d'investigation sur l'état des lieux des filiales des entreprises multinationales au Burkina Faso et des Accords-Cadres Mondiaux qui les lient aux Fédérations Syndicales Internationales. 2019

CARES Cote d'Ivoire. L'état des lieux des filiales des entreprises multinationales en Cote d'Ivoire et des Accords-Cadres Mondiaux signés par elle et les Fédérations Syndicales Internationales. 2019

CARES Guinée. Rapport d'investigation sur l'état des lieux des filiales des entreprises multinationales au Burkina Faso et des Accords-Cadres Mondiaux signés par les Fédérations Syndicales Internationales et les entreprises multinationales dont les filiales sont en Guinée. 2019

CARES Mali. Rapport d'étude sur l'état des lieux des filiales des entreprises multinationales existant au Mali et des Accords-Cadres Mondiaux signés par les Fédérations Syndicales Internationales et les entreprises multinationales dont les filiales sont en Mali. Aout 2019

CARES Niger. La promotion de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et les droits des travailleurs dans les filiales des multinationales au Niger dans le cadre des ACM. 2017

CARES Niger. Promotion de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et les droits des travailleurs dans les filiales des multinationales au Niger dans le cadre des Accords-Cadres Mondiaux (ACM). 2019

CARES Sénégal. Plan d'action de la phase 2. Etat des lieux des filiales des entreprises multinationales et des Accords-Cadres Mondiaux signés par les Fédérations Syndicales Internationales et les entreprises multinationales présentes au Sénégal. Rapport Final. Novembre 2018

CARES Togo. Accords-Cadres Internationaux et les Syndicats Nationaux. 2017

CARES Togo. Cartographie des filiales des entreprises multinationales et les Accords-Cadres Mondiaux/Internationaux au Togo. Rapport définitif. Septembre 2019

CSI Afrique. Accords Cadres Mondiaux (ACM) et la Responsabilité Sociale des Entreprises dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
OCDE. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Edition 2011

OIT. Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Genève 2006

Toe.J. Autres initiatives des Fédérations Syndicales Internationales Professionnelles pour promouvoir le travail décent dans les entreprises multinationales : rôle des syndicats au niveau national. CSI Afrique

CFDT Construction Bois, Multinationales et Accords-cadres internationaux, 2018

Institut Belleville, La loi française sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, 2018

SYNTHÈSE CONSOLIDÉE DES ENQUÊTES

RAPPEL SUCCINCT DE LA MÉTHODOLOGIE

La méthodologie a consisté à combiner une approche qualitative et une approche quantitative. Elles ont été précédées de recherches qui ont permis d'avoir des informations sur le cadre global du projet et sur les principaux documents de l'intervention.

L'approche quantitative s'est fait à travers deux questionnaires distincts qui ont été respectivement renseignés par voie électronique par les 28 organisations syndicales et les 8 CARES. Les répondant-e-s pouvaient renseigner le questionnaire sur ordinateur, tablette ou smartphone. Pour cela, nous avons utilisé les ressources du LARTES⁴ (serveur, statisticiens).

Les données produites ont été analysées selon une grille définie en amont. Le traitement des données quantitatives a été réalisé sur SSP. Les données qualitatives ont été analysées sur Nvivo 12.

L'architecture du questionnaire a été calquée sur l'appréciation des résultats (cadre des résultats) avec des questions fermées (quantitatives) et des opinions qualitatives. Les données à renseigner ont principalement porté sur les questions inscrites dans la grille ci-après.

Pour les organisations syndicales	Pour les CARES
<ol style="list-style-type: none">1. <i>Analyse du contexte social et économique</i>2. <i>Intérêt des formations et séminaires</i>3. <i>Participation aux formations et séminaires</i>4. <i>Retombées des formations et séminaires pour les syndicats</i>5. <i>Valorisation et exploitation des productions des CARES</i>6. <i>Intérêt des syndicats pour ces productions</i>7. <i>Diffusion et dissémination des productions des CARES</i>8. <i>Impact des productions sur le dialogue social et l'influence</i>9. <i>Organisation de campagnes de sensibilisation et d'alerte</i>10. <i>Travail et fonctionnement en réseau</i>11. <i>Recommandations</i>	<ol style="list-style-type: none">1. Préparation des formations / séminaires2. Organisation et déroulement des formations / séminaires3. Qualité des formations / séminaires4. Intérêt des formations pour les experts nationaux5. Participation des femmes et des jeunes6. Appréciation des thématiques des formations et séminaires7. Participation des syndicats8. Valorisation et exploitation des contenus des formations et séminaires9. Fonctionnement en réseau10. Animation, pilotage du projet11. Communication et circulation des informations12. Recommandations

Les principales difficultés ont porté sur :

- Le remplissage des questionnaires par plusieurs personnes dans une même centrale syndicale.
- Le fait que toutes les questions n'ont pas été répondues dans les questionnaires.
- Des confusions relatives à l'emploi du terme « région ». Dans le projet, la région désigne l'espace ouest-africain et les organisations communautaires (CEDEAO, UEMOA) qui en sont l'émanation. Or, certaines centrales syndicales (Niger) ont assimilé la région à l'entité administrative désignant des provinces nationales.

Du fait de ces difficultés, il a fallu réaliser un travail important d'apuration pour conserver la fiabilité des données et garantir la validité scientifique de l'enquête.

⁴ Le professeur A.S. Fall, consultant pour cette évaluation, est directeur du LARTES (Laboratoires de Recherche sur les Transformations Économiques et Sociales).

PREMIÈRE PARTIE

**ENQUÊTES AUPRÈS DES
ORGANISATIONS SYNDICALES**

1. Le profil des répondant-e-s

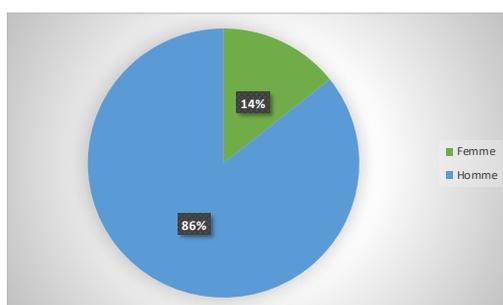
Sur les 28 organisations syndicales qui participent dans la mise en œuvre du projet, 21 ont répondu à l'enquête.

Tableau 1: Répartition des répondant-e-s par pays

	Nombre	%
Bénin	3	14,3
Burkina Faso	4	19,0
Côte d'Ivoire	3	14,3
Guinée	2	9,5
Mali	2	9,5
Niger	2	9,5
Sénégal	2	9,5
Togo	3	14,3
Total	21	100,0

Sur les 21 répondants, 18 (soit 86%) sont des hommes.

Figure 1: Répartition des répondants par sexe (%)



2. Les résultats de l'enquête

2.1. L'appartenance des syndicats au CARES

Parmi les 21 organisations syndicales enquêtées, 5 (23,8%) affirment ne pas appartenir au CARES au moment de l'enquête. Elles sont réparties entre le Togo (2), la RCI (1), la Guinée (1) et le Sénégal (1) comme illustré à la Figure 2 et au Tableau 2.

Figure 2 : Appartenance des syndicats au CARES

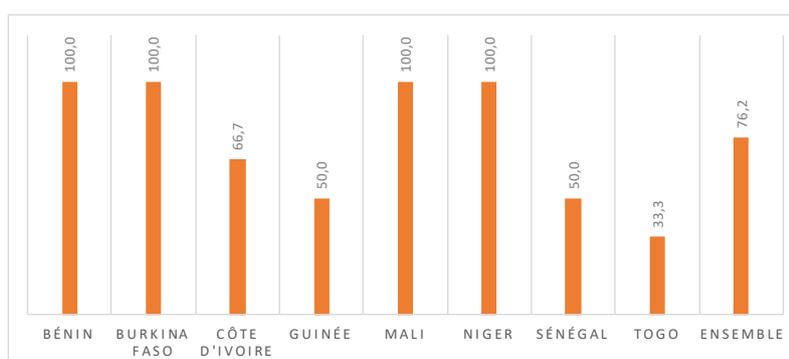


Tableau 2: Répartition des structures suivant leur appartenance au CARES par pays

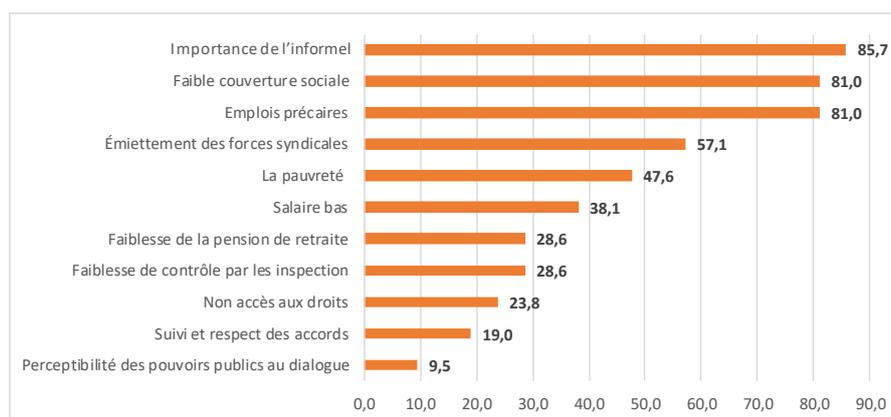
	Non	Oui	Total
Bénin	0	3	3
Burkina Faso	0	4	4
Côte d'Ivoire	1	2	3
Guinée	1	1	2
Mali	0	2	2
Niger	0	2	2
Sénégal	1	1	2
Togo	2	1	3
Total	5	16	21

2.2. L'analyse du contexte

2.2.1. Les éléments les plus importants caractérisant la situation sociale des travailleurs

Selon les organisations syndicales, la place du secteur informel dans l'économie, la faible couverture sociale et les emplois précaires constituent les principaux facteurs qui caractérisent les travailleurs. Sur une dizaine d'items prédéterminés par les enquêteurs, ces trois facteurs viennent largement en tête.

Figure 3: Situation sociale des travailleurs (%)

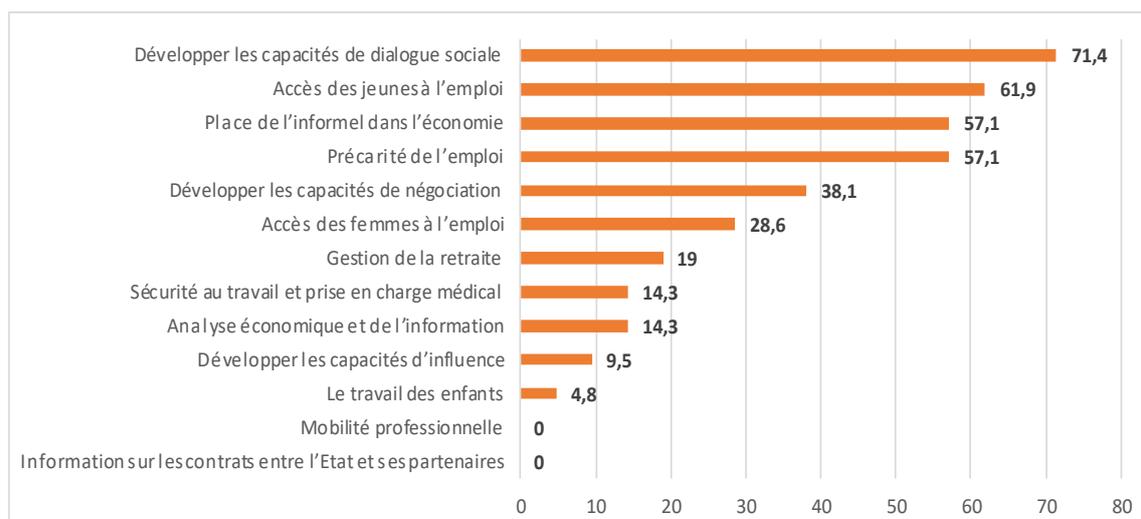


A contrario, le dialogue social avec les pouvoirs publics ne constitue pas un élément marquant du contexte dans les pays francophones.

2.2.2. Les grands défis sur lesquels les organisations syndicales sont mobilisées

Le « développement des capacités de dialogue social » et « l'accès des jeunes à l'emploi » constituent les deux défis majeurs qui mobilisent les organisations syndicales comme le montre la figure 4.

Figure 4: Les grands défis des syndicats (%)



2.3. L'analyse des performances du projet

Objectif spécifique n°1 : Le renforcement des capacités des acteurs syndicaux

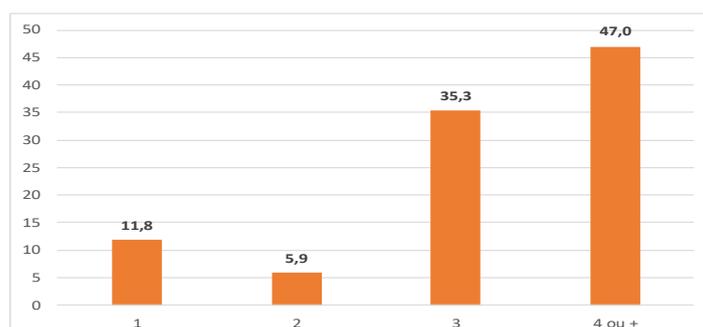
2.3.1. Participation aux formations organisées pour les responsables syndicaux dans le cadre du projet au niveau national

Dans l'ensemble, 17 organisations syndicales (81%) ont participé aux formations organisées pour les responsables syndicaux dans le cadre du projet au niveau national. Seuls en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, on constate des responsables d'organisations syndicales qui n'ont pas participé à de telle formation.

Tableau 3: Participation des OS aux formations au niveau national

	Non	Oui	% de oui
Bénin	0	3	100,0
Burkina Faso	2	2	50,0
Côte d'Ivoire	2	1	33,3
Guinée	0	2	100,0
Mali	0	2	100,0
Niger	0	2	100,0
Sénégal	0	2	100,0
Togo	0	3	100,0
Total	4	17	81,0

Figure 5: Distribution du nombre de formations au niveau national reçues par les OS (%)



En moyenne, les responsables syndicaux ont reçu 4 formations avec un maximum moyen de 7 au Mali et un minimum d'une seule formation en Côte d'Ivoire.

Tableau 4 : Nombre de formations reçues par les OS au niveau national par pays

	Nombre ⁵	Minimum	Maximum	Somme*	Moyenne
Bénin	3	3	5	14	4,7
Burkina Faso	2	2	3	5	2,5
Côte d'Ivoire	1	1	1	1	1,0
Guinée	2	3	4	7	3,5
Mali	2	3	7	13	6,5
Niger	2	1	4	7	3,5
Sénégal	2	5	7	14	7,0
Togo	3	3	5	14	4,7
Ensemble	17	1	4	75	4,4

*Nombre de formations au niveau national par toutes les organisations syndicales du pays

2.3.2. Thèmes des formations suivies au niveau national

Les formations des membres des organisations syndicales ont essentiellement porté sur les thèmes prioritaires du projet : l'analyse budgétaire, la protection sociale et les accords-cadres mondiaux et la RSE.

2.3.3. Profil des participants aux formations au niveau national

Dans les 17 centrales ayant bénéficié de formation au niveau national, les formations ont en moyenne réuni 14 personnes dont 6 femmes et 9 jeunes de moins de 45 ans. Sur les 250 participants au total, 96 sont ainsi des femmes (41%) et 145 des jeunes (62%).

Tableau 5 : Profil des participants aux formations au niveau local

	Nombre	Minimum	Maximum	Somme	Moyenne
Nombre de participants	17	2	75	250	14
Nombre de femmes	17	1	30	102	6
Nombre de jeunes (moins de 45 ans)	17	1	35	155	9

⁵ Nombre de répondants

Tableau 6: Profil des participants aux formations au niveau national par pays

		Nombre	Minimum	Maximum	Somme	Moyenne
Bénin	Nb de participants	3	4	20	29	10
	Nb de femmes	3	2	7	12	4
	Nb de jeunes ⁶	3	3	10	18	6
Burkina Faso	Nb de participants	2	4	75	79	40
	Nb de femmes	2	2	30	32	16
	Nb de jeunes	2	3	35	38	19
Côte d'Ivoire	Nb de participants	1	2	2	2	2
	Nb de femmes	1	1	1	1	1
	Nb de jeunes	1	1	1	1	1
Guinée	Nb de participants	2	12	12	24	12
	Nb de femmes	2	5	5	10	5
	Nb de jeunes	2	7	7	14	7
Mali	Nb de participants	2	9	25	34	17
	Nb de femmes	2	4	8	12	6
	Nb de jeunes	2	8	17	25	13
Niger	Nb de participants	2	6	14	20	10
	Nb de femmes	2	3	7	10	5
	Nb de jeunes	2	6	14	20	10
Sénégal	Nb de participants	2	-	-	21	-
	Nb de femmes	2	-	-	8	-
	Nb de jeunes	2	-	-	13	-
Togo	Nb de participants	3	4	22	41	14
	Nb de femmes	3	3	10	17	6
	Nb de jeunes	3	3	13	26	9

2.3.4. Participation aux formations organisées pour les responsables syndicaux dans le cadre du projet au niveau régional

Seules 13 organisations (soit 61,9%) ont bénéficié de formation au niveau régional (Tableau 7) contre 17 pour le niveau national comme vu plus haut.

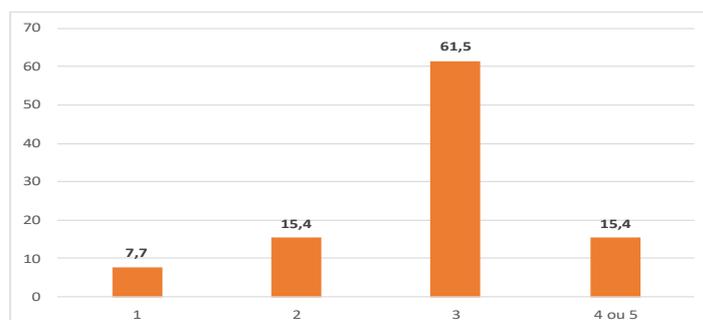
⁶ Moins de 45 ans

Tableau 7: Participation des OS aux formations au niveau régional

	Non	Oui	Total (n)	% de oui
Bénin	1	2	3	66,7
Burkina Faso	3	1	4	25,0
Côte d'Ivoire	3	0	3	0,0
Guinée	0	2	2	100,0
Mali	0	2	2	100,0
Niger	0	2	2	100,0
Sénégal	1	1	2	50,0
Togo	0	3	3	100,0
Total	8	13	21	61,9

Une bonne majorité des syndicats ont bénéficié de 3 formations régionales (61,5% des 8 ayant participé à une formation) comme illustré à la Figure 6. Dans l'ensemble, plus du tiers (76,9%) des syndicats ayant bénéficié d'une formation ont assisté à au moins 3 formations au niveau régional.

Figure 6: Distribution du nombre de formations au niveau régional reçues par les OS (%)



En moyenne, les organisations syndicales ont reçu 3 formations régionales avec un maximum moyen de 4 en Côte d'Ivoire et un minimum de 2 formations pour le Mali et le Niger.

Tableau 8: Nombre de formations reçues par les OS au niveau régional

	n	Minimum	Maximum	Somme*	Moyenne
Bénin	2	2	3	5	3
Burkina Faso	1	3	3	3	3
Côte d'Ivoire	2	3	5	8	4
Guinée	2	3	3	6	3
Mali	2	1	3	4	2
Niger	1	2	2	2	2
Sénégal	3	3	4	10	3
Togo	13	1	5	38	3
Ensemble	2	2	3	5	3

*Nombre de formations régionales par toutes les organisations syndicales du pays

2.3.5. Thèmes des formations suivies au niveau régional

Ce sont les mêmes qu'au niveau national et ont porté sur les trois thèmes prioritaires du projet.

2.3.6. Profil des participants aux formations au niveau national

En moyenne, dans les 12 centrales syndicales ayant bénéficié de formation au niveau national et ayant fourni les données sur les participant-e-s, les formations ont en moyenne réuni 11 personnes dont 4 femmes et 6 jeunes de moins de 45 ans.

Sur les 126 participants au total, 49 sont ainsi des femmes (38,9%) et 77 des jeunes (61,1%).

Tableau 9 : Profil des participants aux formations au niveau régional

	N*	Minimum	Maximum	Somme	Moyenne
Nombre de participants	12	2	30	126	11
Nombre de femmes	12	0	12	49	4
Nombre de jeunes (moins de 45 ans)	12	0	16	77	6

*Une OS (en Côte d'Ivoire) sur les 13 ayant bénéficié de formation régionale n'a pas fourni les effectifs de participants

Tableau 10 : Profil des participants aux formations au niveau national par pays

Pays+		n*	Minimum	Maximum	Somme	Moyenne
Bénin	Nombre de participants	2	3	24	27	14
	Nombre de femmes	2	1	8	9	5
	Nombre de jeunes	2	1	16	17	9
Burkina Faso	Nombre de participants	1	5	5	5	5
	Nombre de femmes	1	0	0	0	0
	Nombre de jeunes	1	3	3	3	3
Guinée	Nombre de participants	2	2	16	18	9
	Nombre de femmes	2	1	8	9	5
	Nombre de jeunes	2	1	11	12	6
Mali	Nombre de participants	2	3	30	33	17
	Nombre de femmes	2	1	9	10	5
	Nombre de jeunes	2	2	11	13	7
Niger	Nombre de participants	1	14	14	14	14
	Nombre de femmes	1	7	7	7	7
	Nombre de jeunes	1	14	14	14	14
Sénégal	Nombre de participants	1	2	2	2	2
	Nombre de femmes	1	1	1	1	1
	Nombre de jeunes	1	2	2	2	2
Togo	Nombre de participants	3	3	20	27	9
	Nombre de femmes	3	0	12	13	4
	Nombre de jeunes	3	0	13	16	5

* Nombre d'OS

+Les données des OS de la RCI manquent

2.3.7. Niveau d'implication dans la création du CARES

Dans tous les pays, les syndicats interrogés soutiennent que leur implication a été « forte » lors de la création du CARES sauf en Côte d'Ivoire où une structure la juge « faible » (Tableau 11).

Tableau 11: Niveau d'implication des OS dans la création du CARES

	Faible	Forte	Total	% Forte
Bénin	0	3	3	100,0
Burkina Faso	0	4	4	100,0
Côte d'Ivoire	1	2	3	66,7
Guinée	0	2	2	100,0
Mali	0	2	2	100,0
Niger	0	2	2	100,0
Sénégal	0	2	2	100,0
Togo	0	3	3	100,0
Total	1	20	21	95,2

2.3.8. Niveau d'implication dans le fonctionnement du CARES

9 syndicats sur 10 jugent qu'elles ont eu une implication « forte » dans le fonctionnement du CARES dans leur pays (Tableau 12). C'est en Côte d'Ivoire et en Guinée que certaines organisations syndicales jugent que leur implication a été plutôt « moyenne ».

Tableau 12: Niveau d'implication des OS dans le fonctionnement du CARES

	Moyenne	Forte	Total	% Forte
Bénin	0	3	3	100,0
Burkina Faso	0	4	4	100,0
Côte d'Ivoire	1	2	3	66,7
Guinée	1	1	2	50,0
Mali	0	2	2	100,0
Niger	0	2	2	100,0
Sénégal	0	2	2	100,0
Togo	0	3	3	100,0
Total	2	19	21	90,5

2.3.9. Organisation des échanges sur les productions du CARES

Dans tous les pays, l'ensemble des organisations syndicales rencontrées affirment qu'elles ont tenu des rencontres de discussion sur les productions du CARES (Tableau 13).

Tableau 13: Organisation des échanges sur les productions du CARES

	Non	Oui	Total	% Oui
Bénin	0	3	3	100,0
Burkina Faso	0	4	4	100,0
Côte d'Ivoire	0	3	3	100,0
Guinée	0	2	2	100,0
Mali	0	2	2	100,0
Niger	0	2	2	100,0
Sénégal	0	2	2	100,0
Togo	0	3	3	100,0
Total	0	21	21	100,0

Objectif spécifique n°2 : L'action d'influence des organisations syndicales

2.4.1. Diffusion des productions du CARES

Moins des deux tiers (71,4%) des organisations syndicales affirment avoir diffusé les productions du CARES (Tableau 14). C'est en Côte d'Ivoire (33,3%), au Burkina-Faso (50%) et au Sénégal (50%) que le niveau de diffusion est la moins pratiquée.

Tableau 14: Diffusion des productions du CARES par les OS

	Non	Oui	Total	% Oui
Bénin	1	2	3	66,7
Burkina Faso	2	2	4	50,0
Côte d'Ivoire	2	1	3	33,3
Guinée	0	2	2	100,0
Mali	0	2	2	100,0
Niger	0	2	2	100,0
Sénégal	1	1	2	50,0
Togo	0	3	3	100,0
Total	6	15	21	71,4

2.4.2. Type de diffusion des productions du CARES par les syndicats

La plupart des OS ayant diffusé des productions ont procédé juste à une diffusion à l'interne (Tableau 15).

Tableau 15 : Type de diffusion des productions du CARES par les OS

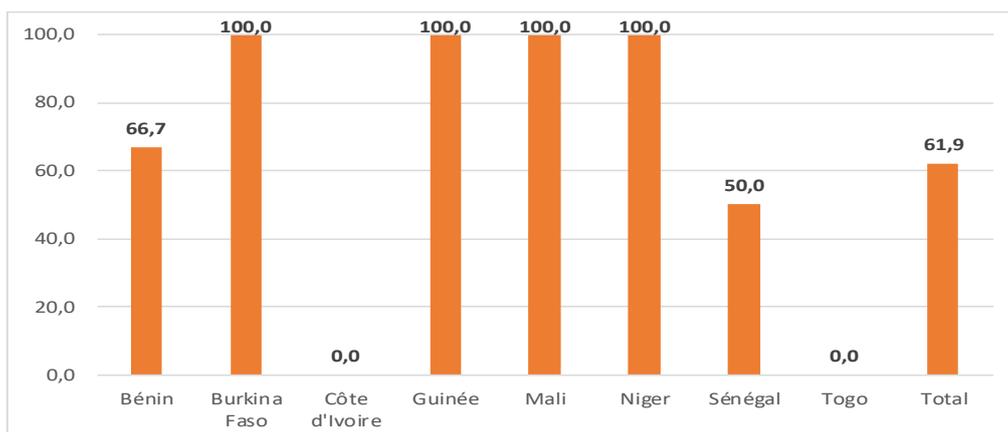
	A l'interne	Auprès d'autres organisations	Auprès de l'opinion publique	Total
Bénin	1	1	0	2
Burkina Faso	2	0	0	2
Guinée	1	0	1	2
Mali	0	2	0	2
Niger	0	1	1	2
Sénégal	1	0	0	1
Togo	3	0	0	3
Total*	8	4	2	14

*Une OS en RCI n'a pas fourni des données

2.4.3. Production des documents de plaidoyer / influence par les syndicats à la suite des travaux des CARES

Un peu plus de 3 syndicats sur 5 (61,9%) soutiennent avoir produits des documents de plaidoyer et d'influence produits par les OS à la suite des travaux des CARES (Figure 7).

Figure 7: Production des documents de plaidoyer et d'influence par les OS à la suite des travaux des CARES (%)



2.4.4. Type de documents de plaidoyer produits par les OS

La plupart des documents de plaidoyer produit par les syndicats à la suite des activités du CARES sont des rapports.

Tableau 16: Type de documents de plaidoyer produits à la suite des activités du CARES

	Argumentaires de plaidoyer	Cahiers de propositions	Rapports	Total
Bénin	0	1	1	2
Burkina Faso	0	2	2	4
Guinée	2	0	0	2
Mali	1	0	1	2
Niger	0	0	2	2
Sénégal	0	0	1	1
Total	3	3	7	13

2.4.5. Usage des documents produits le CARES

Les documents produits à la suite des activités de CARES servent principalement au plaidoyer auprès des pouvoirs publics (Tableau 17).

Tableau 17: Usage fait par les syndicats des documents produits par le CARES

	Échanges avec d'autres acteurs (associations, Institutions)	Information des militants	Plaidoyer auprès des pouvoirs publics	Total
Bénin	0	1	1	2
Burkina Faso	2	1	1	4
Guinée	0	0	2	2
Mali	0	0	2	2
Niger	1	1	0	2
Sénégal	0	0	1	1
Total	3	3	7	13

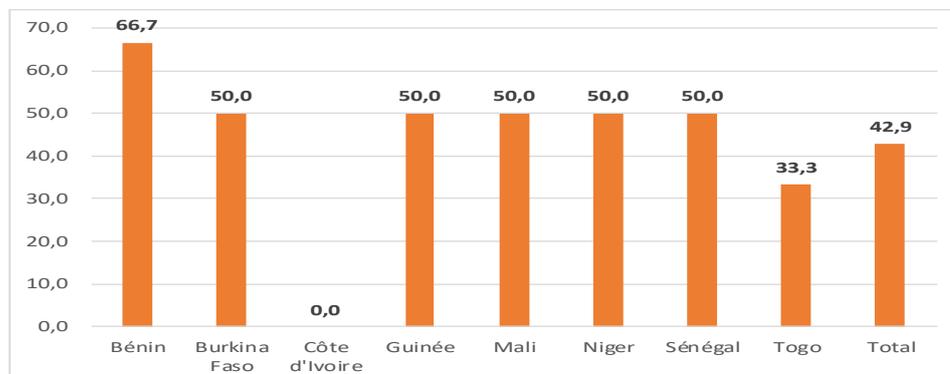
2.4.6. Production de newsletter

Il n'y a pas eu aucun newsletter produit au moment de l'évaluation.

2.4.7. Dynamisation du travail entre les OS d'Afrique de l'Ouest

La Figure 8 montre que seules 4 centrales syndicales sur 10 (42,9%) estiment que les formations et les séminaires ont fortement permis de dynamiser le travail en réseau entre les organisations syndicales de l'Afrique de l'Ouest. Le niveau d'impact est particulièrement faible en Côte d'Ivoire.

Figure 8 : Proportion des syndicats estimant que les formations et les séminaires ont « beaucoup » dynamisé leur réseau (%)



Les organisations syndicales qui estiment que les formations et les séminaires ont « beaucoup » dynamisé leur réseau ont mis en exergue le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les organisations ; elles considèrent que c'est un facteur important pour le bon fonctionnement des organisations. En outre, les séminaires de formation ont permis à un bon nombre d'organisations de redynamiser leur réseau via les plateformes et les réseaux sociaux mis en place pour faciliter les échanges et une meilleure prise en charge des actions syndicales.

2.4.8. Campagnes nationales d'alerte des pouvoirs publics au niveau national

En moyenne, les syndicats ont organisé 3 campagnes nationales d'alerte des pouvoirs publics au niveau national avec un maximum moyen de 12 au Mali alors qu'en Côte d'Ivoire, aucune n'a été organisée (Tableau 18).

Tableau 18: Statistiques sur le nombre de campagnes nationales d'alerte des pouvoirs publics par les OS

	n	Minimum	Maximum	Somme	Moyenne
Bénin	3	0	7	9	3,0
Burkina Faso	4	2	5	15	3,8
Côte d'Ivoire	3	0	0	0	0,0
Mali	2	3	20	23	11,5
Niger	2	0	2	2	1,0
Sénégal	2	2	5	7	3,5
Togo	3	0	2	2	0,7
Ensemble	21	0	20	62	3,0

2.4.9. Campagnes d'alerte des pouvoirs publics au niveau régional

31 campagnes régionales d'alerte des pouvoirs publics ont été organisées mais celles-ci l'ont été essentiellement au du Niger suivies par le Bénin ; alors que dans la plupart des autres pays, aucune n'a été menée (Tableau 19). Vraisemblablement, les données du Niger sont fausses et la question ne semble pas comprise. La région ici ne correspond pas à une région du pays mais le niveau communautaire (CEDEAO, UEMOA).

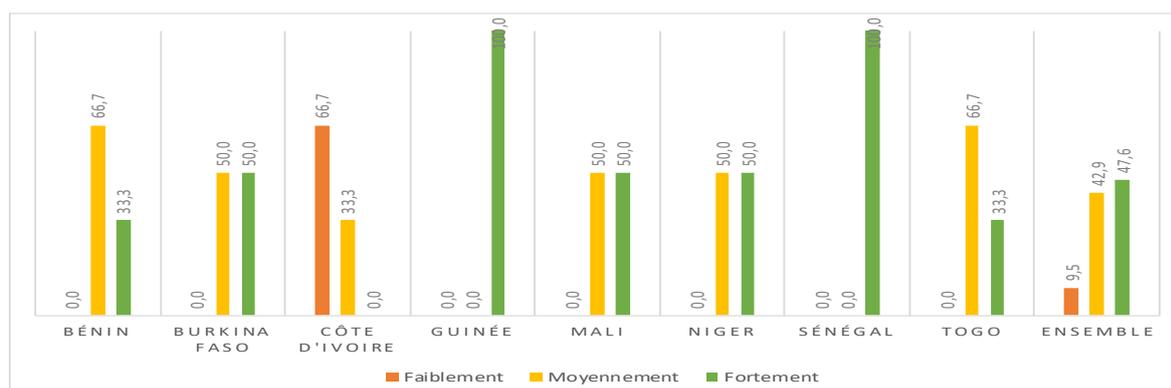
Tableau 19 : Statistiques sur le nombre de campagnes régionales d'alerte des pouvoirs publics

	n	Minimum	Maximum	Somme	Moyenne
Bénin	3	0	4	4	1,3
Burkina Faso	4	0	0	0	0,0
Côte d'Ivoire	3	0	0	0	0,0
Mali	2	0	2	2	1,0
Niger	2	4	20	24	12,0
Sénégal	2	0	1	1	0,5
Togo	3	0	0	0	0,0
Ensemble	21	0	20	31	1,5

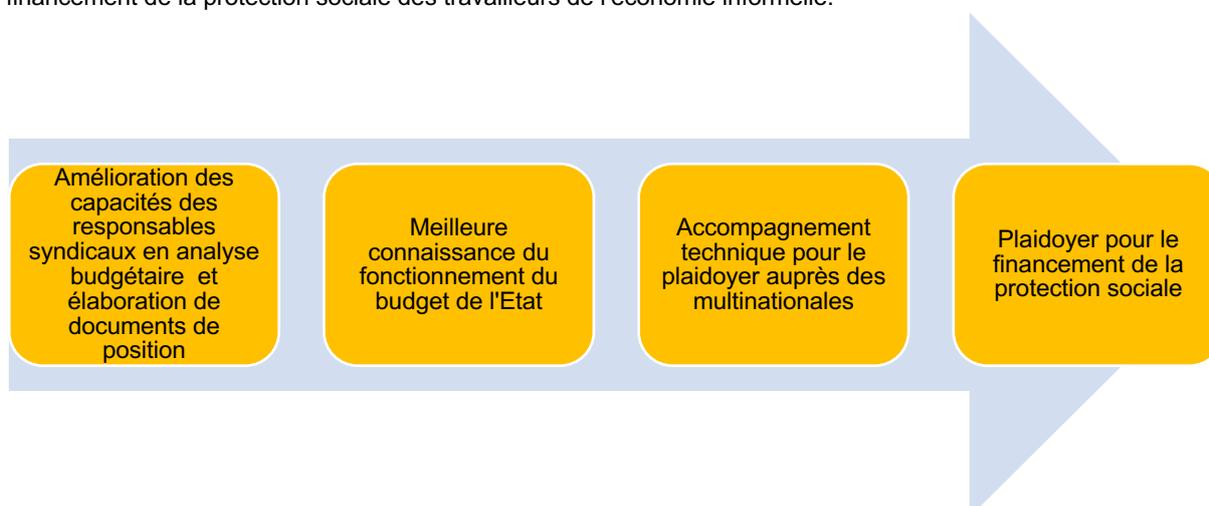
2.4.10. Impact du CARES sur les renforcements des capacités des OS

Dans l'ensemble, les CARES ont eu un rôle assez limité sur le renforcement des capacités des centrales syndicales dans la mesure où seules 47,6% d'entre elles affirment que ce rôle a été « fort » (Figure 9). Le rôle du CARES dans le renforcement des capacités des syndicats a été particulièrement important en Guinée et au Sénégal ; et le moins en Côte d'Ivoire et, dans une certaine mesure, au Bénin.

Figure 9 : Impact du CARES sur les renforcements des capacités des syndicats (%)



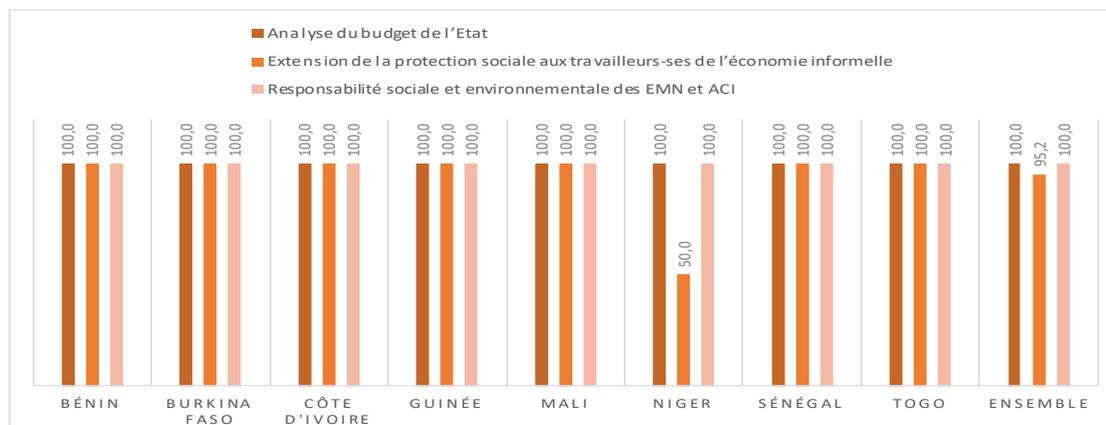
De façon globale à travers les renforcements de capacités, les CARES ont permis aux centrales syndicales d'acquérir, non seulement des aptitudes à l'élaboration de budget, mais également de mieux comprendre le fonctionnement du budget de l'État. Force est de constater qu'à l'issue des formations, elles sont aujourd'hui capables de mieux analyser les budgets et d'élaborer des documents de position syndicale. De même, elles ont bénéficié d'un accompagnement technique pour le plaidoyer dans la perspective d'une application des ACM et du financement de la protection sociale des travailleurs de l'économie informelle.



2.4.11. Importance des thèmes développés par le CARES

Les syndicats sont quasi unanimes pour soutenir que les trois thèmes développés par les CARES sont « importants » à l'exception d'un seul (au Niger) qui ne trouve pas très pertinent le thème 2 « Extension de la protection sociale aux travailleurs-ses de l'économie informelle » comme le montre la Figure 10.

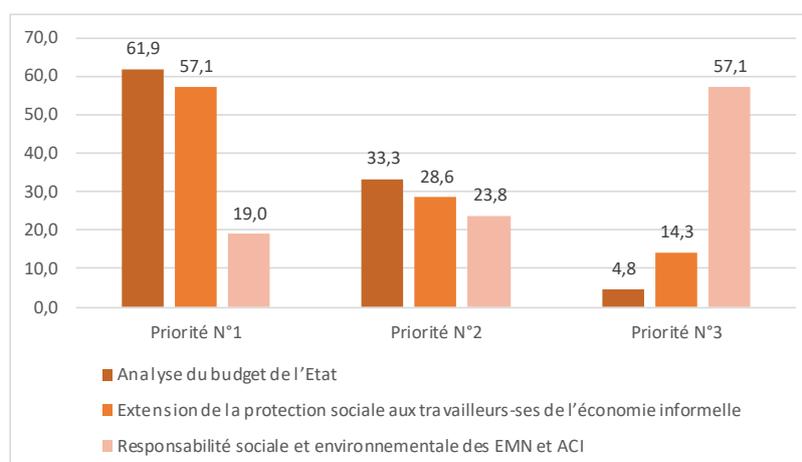
Figure 10 : Proportion des syndicats estimant que les thèmes développés par le CARES sont « importants » (%)



2.4.12. Ordre de priorité entre les thèmes développés par le CARES

Les deux thématiques « Analyse du budget de l'Etat » et « Extension de la protection sociale aux travailleurs-ses de l'économie informelle » se dégagent nettement de la troisième (« Responsabilité sociale et environnementale des EMN et ACI ») comme prioritaires (Figure 11).

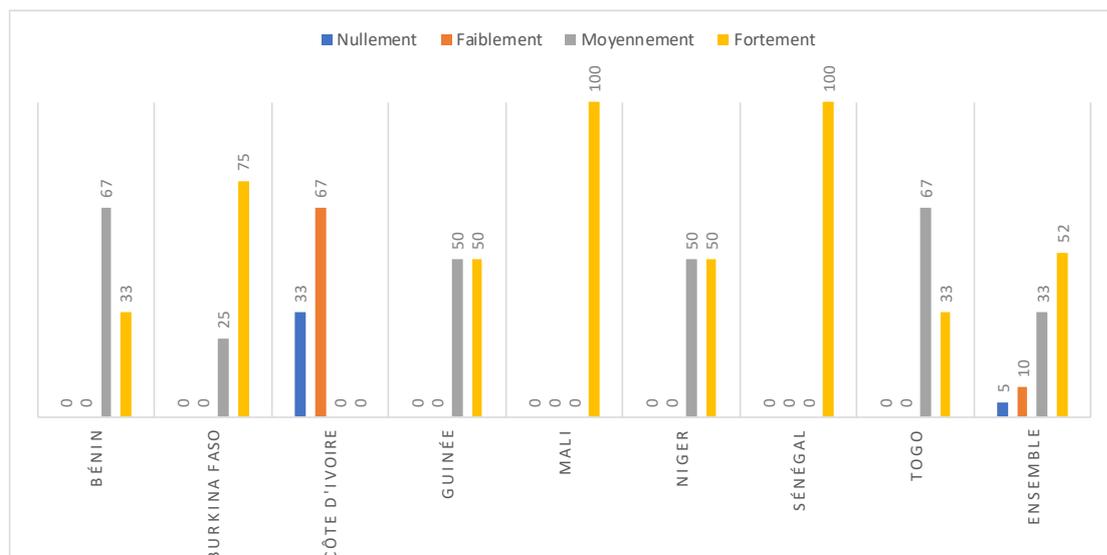
Figure 11: Ordre de priorité entre les 3 thèmes du CARES (%)



2.4.13. Utilité du CARES pour l'activité de plaidoyer et d'influence des OS

Le travail des CARES a été jugé très utile pour l'activité de plaidoyer et d'influence par la plupart des organisations syndicales dans tous les pays sauf en Côte d'Ivoire où son utilité n'est pas particulièrement ressentie (Figure 12).

Figure 12: Utilité du CARES pour l'activité de plaidoyer et d'influence des OS (%)

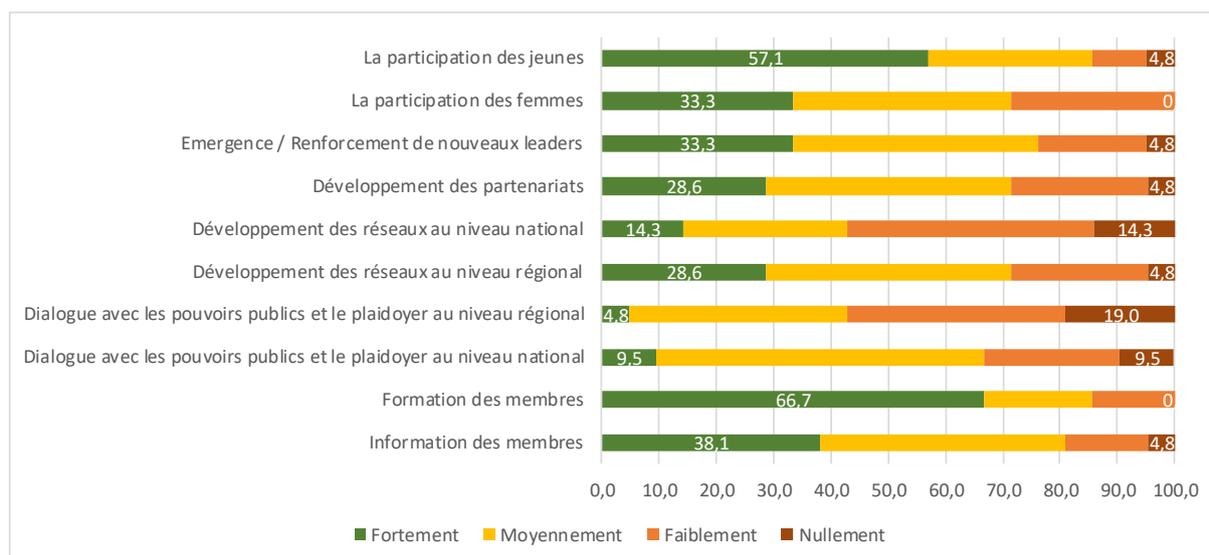


En outre, l'activité de plaidoyer et d'influence a permis à des structures comme le CARES Niger d'avoir plus de visibilité et de s'approprier les résultats issus des différentes activités. De même, les centrales syndicales sont mieux impliquées dans les négociations et les prises de décision au niveau étatiques. On peut citer la mobilisation du CARES et des syndicats guinéens qui a amené l'État à supprimer la ligne des ensembles non ventilés dans le budget national à travers son plaidoyer sur le budget.

2.4.14. Domaine impacté par le projet en termes de renforcement de capacités

Le projet a particulièrement renforcé les capacités des centrales en « formation des agents » et dans la « participation des jeunes » (Figure 13). Par contre, le projet n'a pas suffisamment renforcé leurs capacités en matière de « Dialogue avec les pouvoirs publics et le plaidoyer au niveau régional » ou encore de « Développement des réseaux au niveau national ».

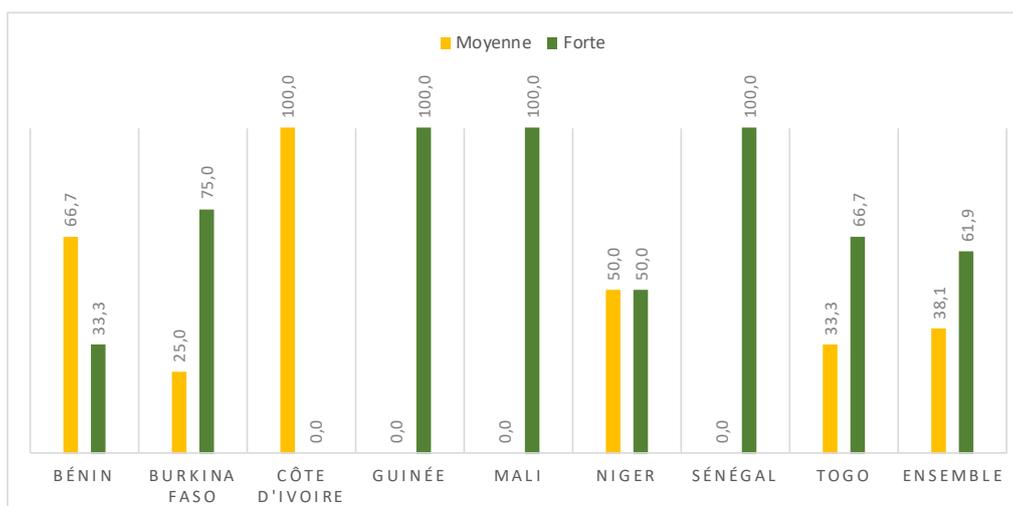
Figure 13 : Niveau d'impact du projet dans divers domaines en termes de renforcement des capacités (%)



2.4.15. Appréciation de la participation des organisations syndicales dans le projet

Dans l'ensemble trois centrales sur cinq estiment que les organisations ont eu une « forte » implication dans le projet (Figure 14). Cette participation est particulièrement forte en Guinée, au Mali et au Sénégal ; alors qu'elle est plutôt moyenne en Côte d'Ivoire et dans une certaine mesure au Bénin.

Figure 14 : Appréciation de la participation des organisations syndicales dans le projet (%)

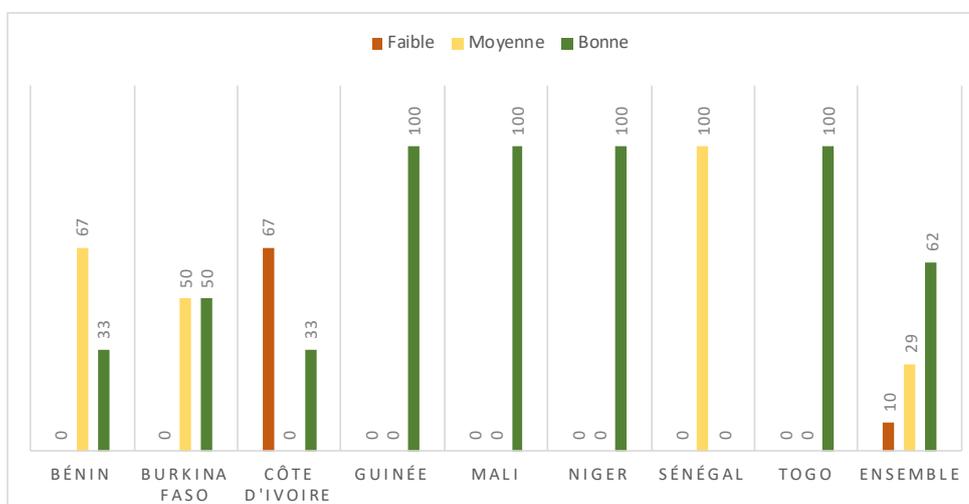


Animation et pilotage du projet

2.5. Appréciation de la circulation des informations

Si une majorité des organisations syndicales (62%) jugent que la circulation des informations sur les activités du projet a été « bonne », des difficultés majeures sur le sujet sont notées en Côte d'Ivoire (Figure 15). Le niveau de satisfaction sur la circulation des informations est aussi relativement modeste au Sénégal, au Bénin et au Burkina Faso.

Figure 15 : Appréciation de la circulation des informations (%)



2.6. Appréciations sur le pilotage ou la gouvernance du projet

De façon globale, le pilotage et la gouvernance du projet ont été jugés satisfaisants par la majorité des organisations.

Sauf en Côte d'Ivoire où le CARES a connu des problèmes de fonctionnement liés à des différences de vue entre les organisations syndicales, l'approche participative utilisée dans la gestion du projet a grandement facilité l'implication de toutes les parties prenantes et le partage des informations entre les pays.

2.7. Recommandations

Dans l'hypothèse d'une nouvelle phase du projet, les centrales syndicales ont formulé des recommandations pour assurer pour un pilotage efficace et une bonne gouvernance du projet :

- Prévoir la possibilité pour chaque Cares d'identifier et de conduire des recherches et des formations sur des thème en lien avec le contexte du pays.
- Mettre en place un institut de recherche syndicale dans chaque pays pour conserver les acquis des deux phases du CARES et la recherche d'autres partenaires en y affectant des membres du CARES.
- Améliorer les mécanismes de mise à disposition des fonds.
- Allouer des ressources suffisantes pour la réalisation des activités dans le cadre du plan d'action national, le suivi et la valorisation de la performance des experts de CARES nationaux.
- Renforcer le partenariat sur le pilotage et associer davantage les syndicats.
- Approfondir l'analyse sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle.
- Mettre en place des infrastructures et équipements (permanence à la bourse du travail, des équipements de bureau et un moyen de locomotion).
- Renforcer la participation des jeunes et des femmes dans les activités.
- Redynamiser le fonctionnement du CARES Côte d'Ivoire pour profiter effectivement de sa capacité à renforcer la formation des membres des organisations syndicales.

DEUXIÈME PARTIE

ENQUÊTES AUPRÈS DES CARES

1. Profil des répondants

Tous les CARES ont répondu au questionnaire en ligne. Cinq des huit répondants (62,5%) sont des hommes.

2. Les résultats de l'enquête

2.1. L'analyse des performances du projet

Objectif spécifique n°1 : Le renforcement des capacités des acteurs syndicaux

2.1.1. La préparation des formations au niveau national

Tous les CARES affirment avoir envoyé les documents préparatoires aux participant-e-s avant la tenue des formations.

Tableau 20 : Envoi des documents préparatoires avant les formations au niveau national

Envoi des documents préparatoires	
Bénin	Oui
Burkina Faso	Oui
Côte d'Ivoire	Oui
Guinée	Oui
Mali	Oui
Niger	Oui
Sénégal	Oui
Togo	Oui

Dans leur globalité, les participant-e-s estiment s'être bien préparé-e-s avant de venir aux formations réalisées au niveau national.

Tableau 21 : Niveau de préparation des participant-e-s pour les formations au niveau national

	n	%
Fortement	4	50
Moyennement	4	50
Faiblement	0	0
Nullement	0	0
Total	8	100

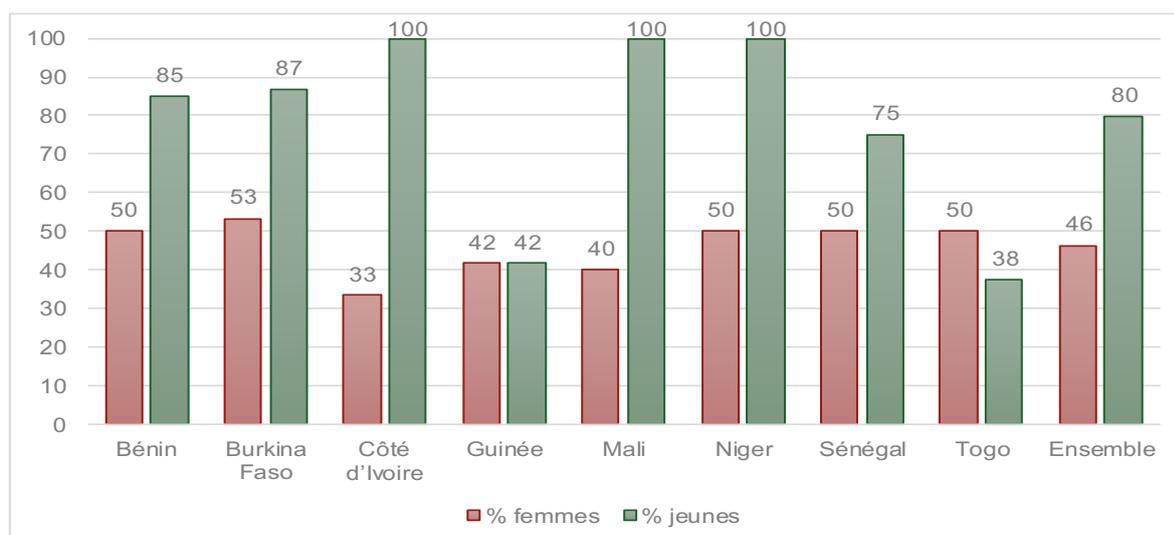
2.1.2. Participation aux formations au niveau national

Les formations organisées par les CARES au niveau national ont réuni 138 personnes dont 64 femmes (46%) et 110 jeunes de moins de 45 ans (80%) comme illustré dans le Tableau 22 et à la Figure 16.

Tableau 22: Statistiques descriptives sur les participants aux formations au niveau national

	Total	Dont Femmes	Dont Jeunes
Bénin	20	10	17
Burkina Faso	15	8	13
Côte d'Ivoire	12	4	12
Guinée	12	5	5
Mali	25	10	25
Niger	14	7	14
Sénégal	24	12	18
Togo	16	8	6
Ensemble	138	64	110
Min	12	4	5
Max	25	12	25
Moyenne	17	8	14

Figure 16: Profil des participants aux formations au niveau national par pays (%)



2.1.3. Implication d'experts et personnes-ressources au niveau national

Les formations organisées par les CARES au niveau national ont mobilisé 48 experts et personnes ressources (en dehors des organisations syndicales et des CARES) dont quatre seulement sont des femmes.

Tableau 23 : Nombre d'experts mobilisés pour les formations au niveau national

	Experts	Dont Expertes	% Expertes
Bénin	2	0	0
Burkina Faso	2	0	0
Côte d'Ivoire	6	0	0
Guinée	2	1	50
Mali	19	0	0
Niger	1	0	0
Sénégal	8	2	25
Togo	8	1	13
Ensemble	48	4	8
Min	1	0	
Max	19	2	
Moyenne	6	1	

2.1.4. Préparation des formations au niveau régional

La totalité des CARES ont envoyé les documents préparatoires aux participant-e-s avant les formations régionales.

Dans l'ensemble les participant-e-s estiment être bien préparé-e-s avant de venir aux formations réalisées au niveau régional.

Tableau 24 : Niveau de préparation des participant-e-s pour les formations au niveau régional

	Nombre	%
Fortement	5	62,5
Moyennement	3	37,5
Faiblement	0	0,0
Nullement	0	0,0
Total	8	100,0

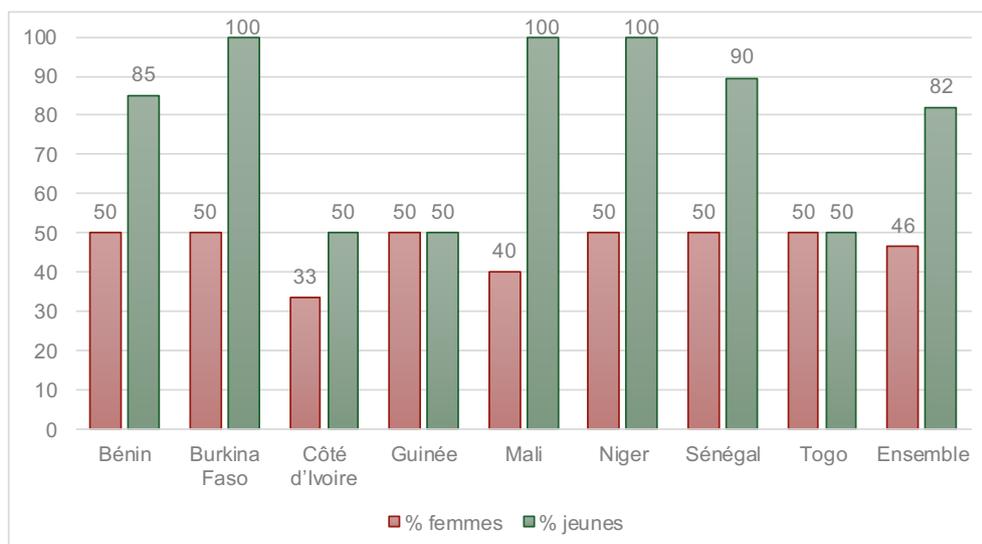
2.1.5. Participation aux formations au niveau régional

Les formations organisées par les CARES au niveau régional ont réuni 127 personnes dont 59 femmes (46,5%) et 104 jeunes de moins de 45 ans (81,9%) comme illustré au Tableau 25 et à la Figure 17.

Tableau 25 : Statistiques descriptives sur les participants aux formations au niveau régional

	Total	Dont Femmes	Dont Jeunes
Bénin	20	10	17
Burkina Faso	2	1	2
Côte d'Ivoire	12	4	6
Guinée	2	1	1
Mali	25	10	25
Niger	2	1	2
Sénégal	48	24	43
Togo	16	8	8
Ensemble	127	59	104
Min	2	1	1
Max	48	24	43
Moyenne	16	7	13

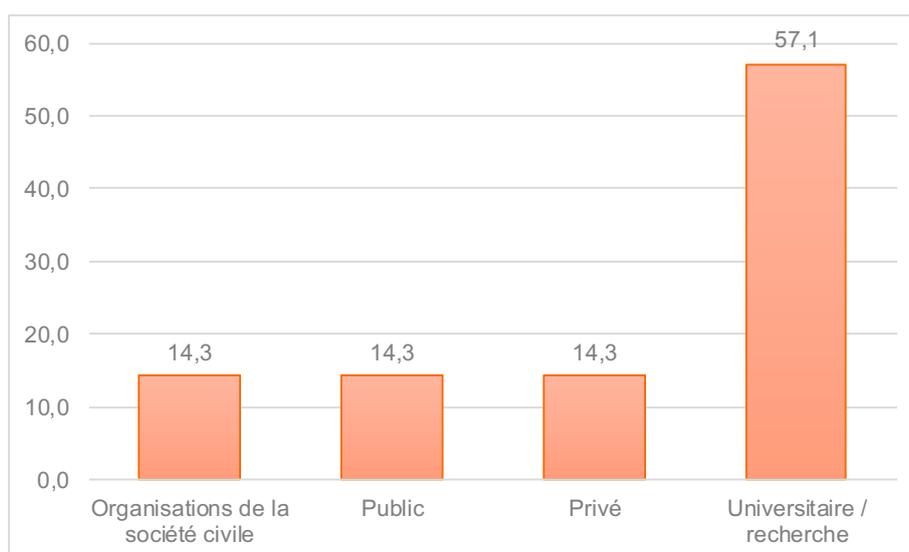
Figure 17 : Profil des participants aux formations au niveau régional par pays (%)



Pour les formations organisées au niveau régional, les CARES ont fait appel à 65 experts et personnes ressources dont 5 seulement sont des femmes (en dehors des organisations syndicales).

Les experts et personnes ressources mobilisées lors des formations régionales sont majoritairement des universitaires ou chercheurs.

Figure 18 : Profil des experts et personnes-ressources au niveau régional (%)



Objectif spécifique n°2 : L'action d'influence des organisations syndicales

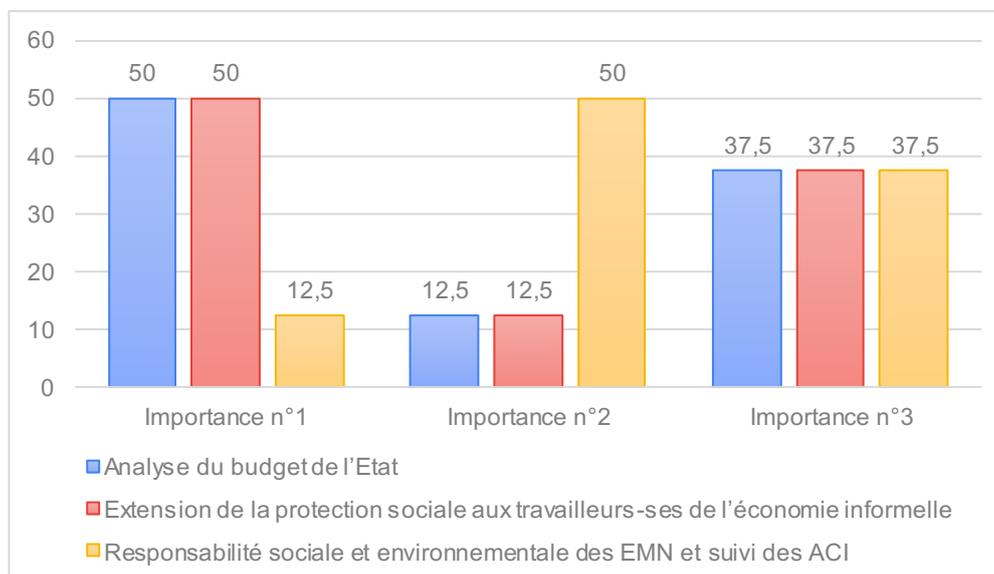
3. L'augmentation du potentiel d'influence des organisations syndicales dans la définition et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales

3.1. Les thèmes qui ont le plus intéressé les organisations syndicales

Pour les CARES, les thèmes « *Analyse du budget de l'Etat* » et « *Extension de la protection sociale aux travailleuses de l'économie informelle* » ont eu, de manière égale, le même niveau d'importance pour les centrales

syndicales, devant celui portant sur « *Responsabilité sociale et environnementale des EMN et suivi des ACM* » (Figure 19).

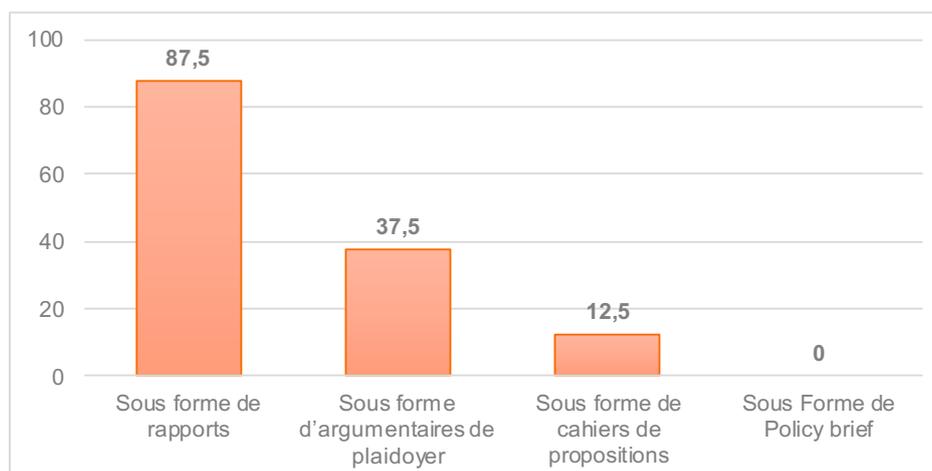
Figure 19 : Importance des thèmes du projet pour les OS selon les CARES



3.1.1. Mode d'utilisation des recherches des CARES par les syndicats pour influencer les politiques économiques et sociales

Les travaux des CARES auraient servi de moyen d'influence sur les politiques économiques et sociales aux syndicats principalement sous la forme de rapports produits par ces derniers (Figure 20).

Figure 20 : Mode d'utilisation des recherches des CARES par les syndicats pour influencer les politiques économiques et sociales (%)

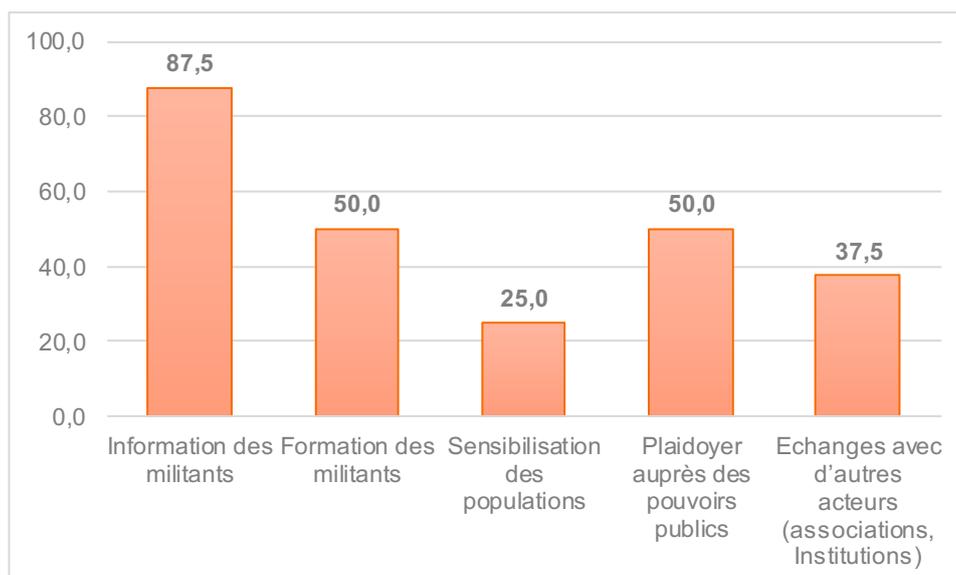


* Plusieurs modes peuvent être cités par les CARES en fonction de leur usage par les syndicats

3.1.2. Utilisation des productions des CARES par les OS

Pour les CARES, leurs productions ont principalement été utilisées par les centrales syndicales comme moyen d'information de leurs militants (Figure 21).

Figure 21 : Utilisation des productions des CARES par les OS (%)



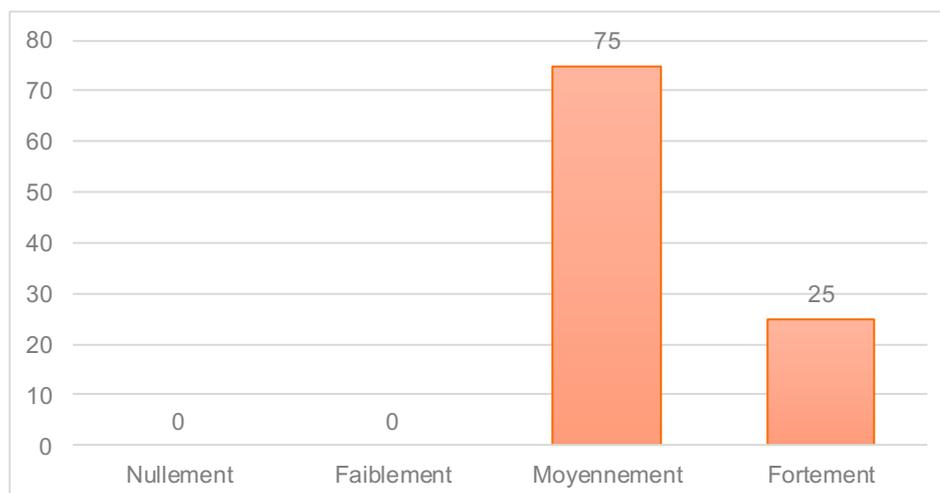
* Un CARES peut sélectionner plusieurs modes d'utilisation faite par les syndicats

3.2. Fonctionnement en réseau – recherche de synergies

3.2.1. Formation / séminaires et dynamisation du travail en réseau

Pour l'écrasante majorité des CARES, les formations et séminaires organisés par le projet n'ont que « moyennement » impacté le travail en réseau des OS (Figure 22).

Figure 22 : Impact des formations/Séminaires sur la dynamisation du travail en réseau



Il faut rappeler que l'utilisation des réseaux sociaux (WhatsApp) a grandement facilité les échanges entre les organisations. De ce fait, on assiste à une communication et un partage d'expérience et de bonnes pratiques en temps réel.

3.3. Impact du projet sur le renforcement des capacités des CARES

Pour cinq CARES sur les huit, le projet a « fortement » renforcé leurs capacités (Figure 23). Et l'impact du projet a été unanimement reconnu pour la « formation des membres » des CARES (Figure 24).

Figure 23 : Appréciation des CARES sur l'impact du projet sur leurs capacités (%)

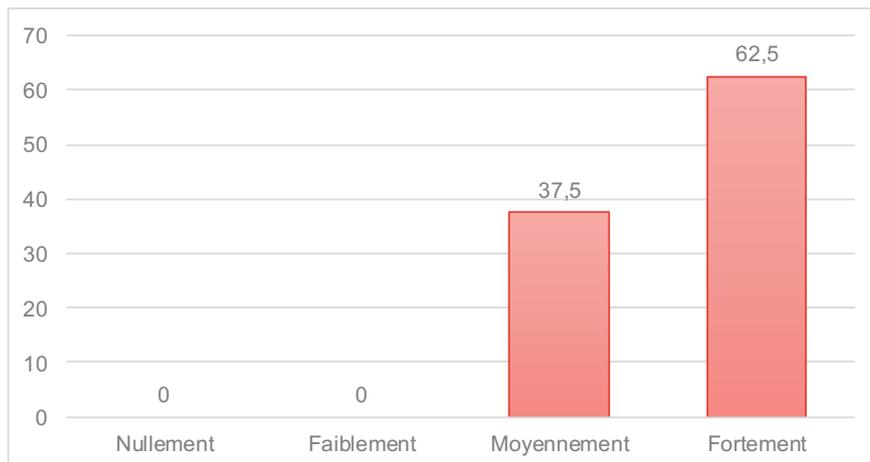
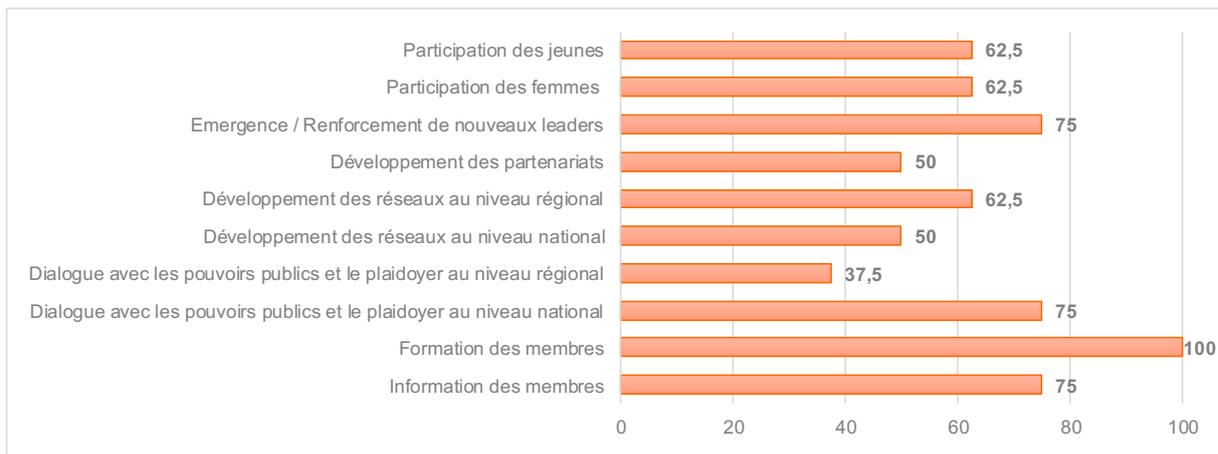


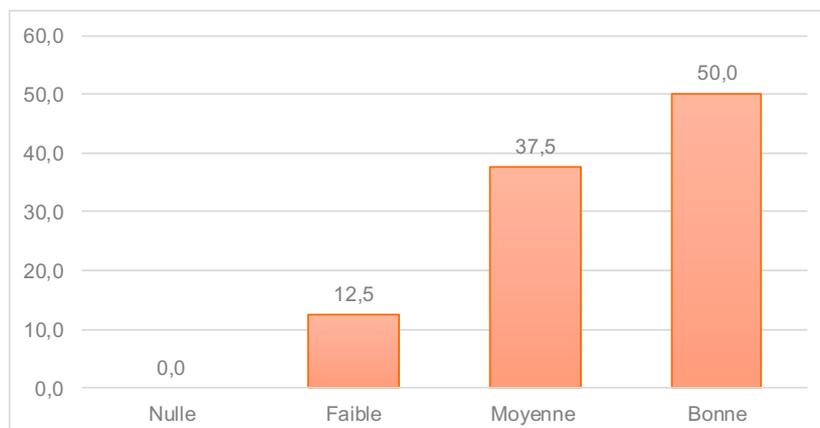
Figure 24 : Impact du projet sur les CARES par domaine (%)



3.4. Niveau de participation des syndicats dans le projet selon les CARES

Pour la moitié des CARES, la participation des organisations syndicales dans le projet a été « bonne » et un CARES l'estime « faible » (Figure 25).

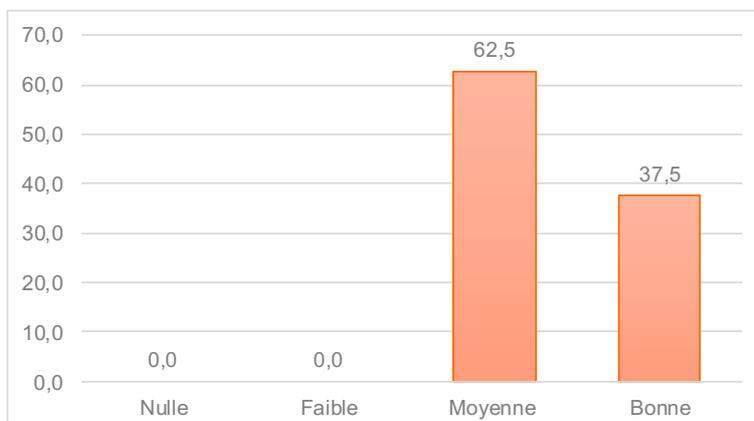
Figure 25 : Niveau de participation des syndicats dans le projet selon les CARES (%)



3.5. Appréciation des CARES sur les formations offertes par les syndicats à leurs membres

Une grande majorité des CARES estiment que les activités de formations offertes par les syndicats à leurs membres étaient plutôt de qualité « moyenne ».

Figure 26 : Appréciation des CARES sur les formations offertes par les OS à leurs membres (%)

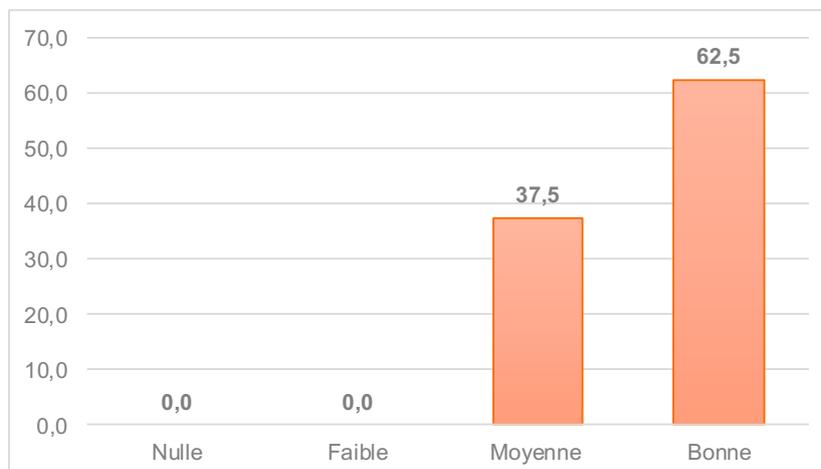


Une grande majorité des CARES estiment que les activités d'information offertes par les OS à leurs membres étaient de qualité « moyenne ».

3.6. Appréciation des CARES sur les activités de développement du dialogue organisées par les centrales syndicales

Les activités de développement du dialogue par les organisations syndicales dans le projet sont jugées « bonne » par une grande majorité des CARES.

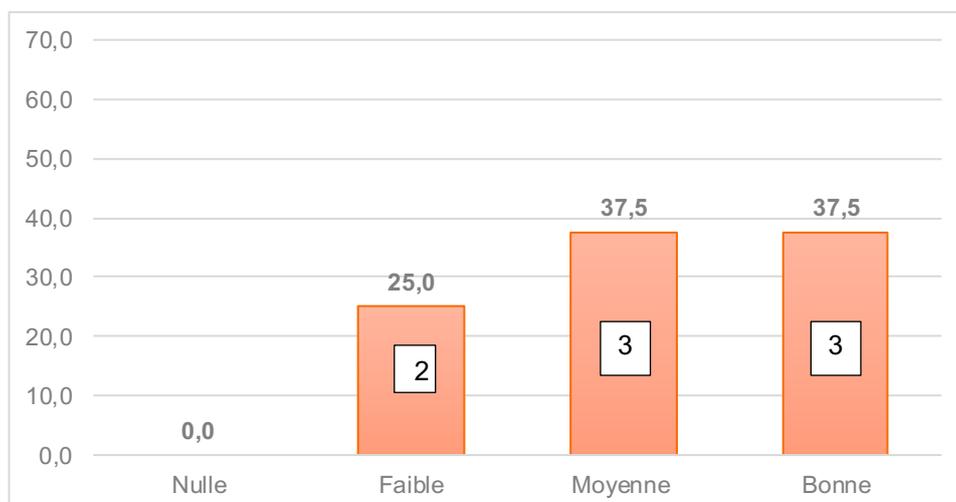
Figure 27: Appréciation des CARES sur les activités de développement du dialogue des centrales par les OS (%)



3.7. Appréciation des CARES sur les activités d'information de l'opinion des syndicats

Les activités d'information de l'opinion par les organisations syndicales dans le cadre du projet ne sont globalement que très moyennement appréciées par les CARES.

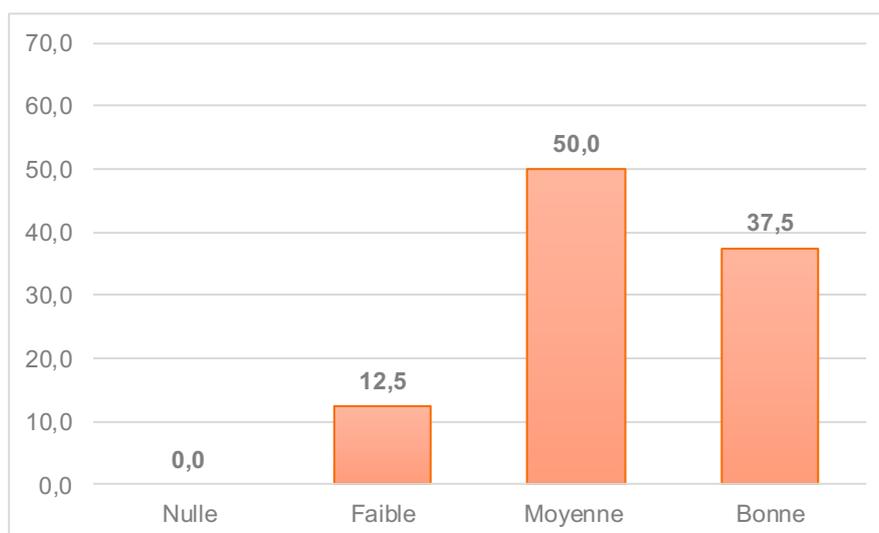
Figure 28 : Appréciation des CARES sur les activités d'information de l'opinion organisées par les syndicats (%)



3.8. Appréciation du CARES sur la circulation des informations sur les activités du projet

Les CARES font une appréciation globalement « moyenne » de la circulation des informations sur les activités du projet.

Figure 29 : Appréciation du CARES sur la circulation des informations sur les activités du projet (%)

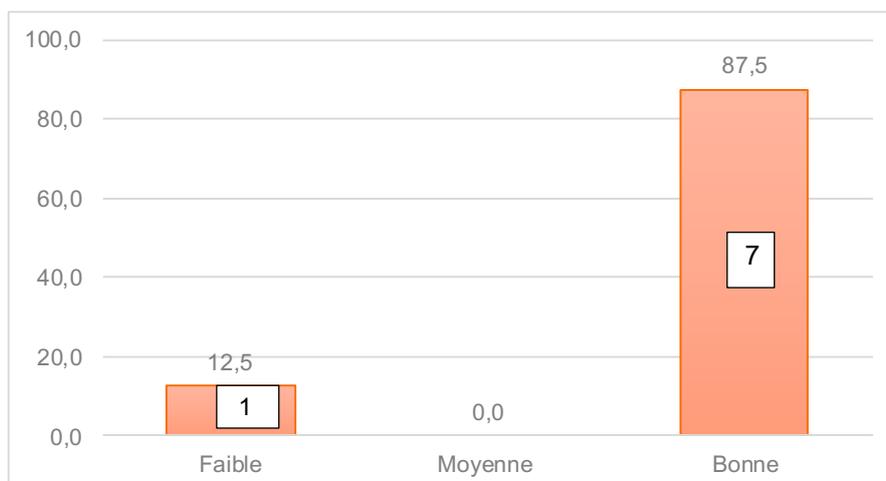


Animation et pilotage du projet

4. Appréciation des CARES sur le rôle de la coordination du projet

Le rôle de la coordination générale à Paris est jugé « bon » par la quasi-totalité des CARES.

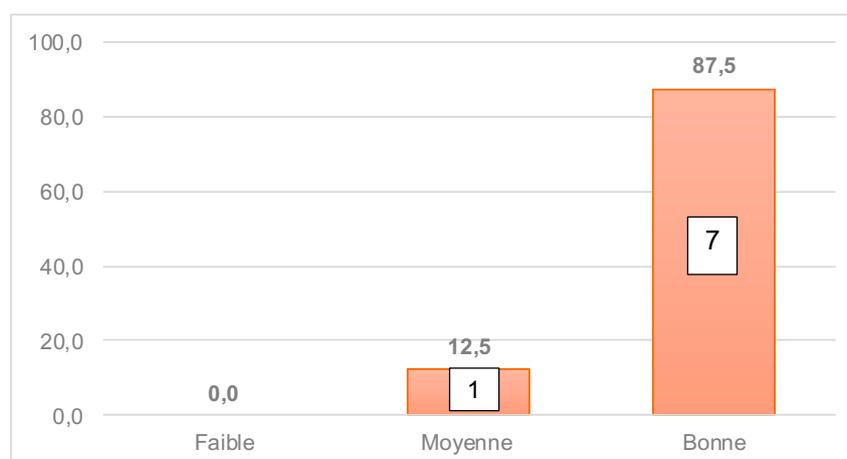
Figure 30 : Appréciation des CARES du rôle de la coordination générale à Paris (%)



Une bonne partie des CARES qui a participé à l'orientation et au déroulement des activités de formation et le partage des informations les jugent satisfaisants. Cependant, le CARES Côte d'Ivoire souligne qu'il n'a pas de rapport direct avec la coordination de Paris.

Concernant la coordination régionale, basée à Lomé, les CARES ont une très bonne appréciation de son rôle.

Figure 31 : Appréciation des CARES du rôle de la coordination Afrique (%)



En outre, la majorité des CARES a souligné la disponibilité, la rigueur et la capacité d'écoute du coordonnateur. « Il planifie à temps toutes les activités et procède à un suivi-évaluation permanent au niveau régional ».

Trois CARES sur les huit estiment que le pilotage ou la gouvernance du projet ont été « bons ». Tous déplorent la faiblesse des appuis financiers, les retards occasionnés dans la mise à disposition des fonds et ses conséquences dans le démarrage des activités.

5. Principales faiblesses du projet

Points forts du projet	Points faibles du projet
<ul style="list-style-type: none">▪ L'accompagnement des Secrétaires Généraux▪ L'appui technique et financier de la CSI-Afrique, de la CFDT et de l'Institut Belleville▪ L'expertise au sein des CARES▪ La pertinence des différents thèmes▪ La mise en réseau et l'engagement des différents CARES▪ La complémentarité entre les membres et l'appropriation des travaux de recherche▪ La fluidité de l'information, le partage des résultats▪ Le dispositif de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Inexistence d'un siège fixe pour les CARES de manière générale▪ Insuffisance des motivations des membres du CARES▪ Indisponibilité régulière de certains membres▪ Retard dans le déblocage des fonds▪ Retard dans l'opérationnalisation du réseau régional▪ Très faible association des PTF▪ Faible association des organisations de la société civile▪ Manque de stratégies pour des alliances solides

6. Recommandations

- Donner plus de liberté aux CARES dans le choix de leurs priorités de recherche.
- Mise en place des appuis financiers dans le respect de la programmation initiale des activités.
- Doter chaque CARES d'un siège fixe (par les centrales syndicales), avec un secrétariat permanent animé par des agents salariés.
- Allouer des ressources suffisantes pour les activités de plans d'action nationaux.
- Valoriser la performance et l'expertise acquises des CARES nationaux.
- S'inscrire dans la continuité tout en déroulant les activités de recherche sur une année.
- Renforcer les capacités opérationnelles des CARES.